

Crise majeure à la Communauté urbaine

La banlieue choisit l'illégalité

par Florian BERNARD

La banlieue a voté à l'unanimité contre l'adoption du budget supplémentaire de \$13 millions de la police, hier soir, défiant ainsi la loi qui l'obligeait à adopter ce budget avant minuit.

Dans un deuxième temps, la banlieue a décidé de convoquer une séance extraordinaire de la Conférence des maires où elle étudiera la possibilité d'un refus global d'acquiescer les prochaines factures de la CUM concernant les services policiers sur l'île de Montréal.

Les maires de banlieue ont claire-

ment indiqué, hier soir, lors de l'un des débats les plus orageux dans l'histoire de la CUM, qu'ils préféreraient poser un geste illégal plutôt que de continuer à payer un service de police qui n'a cessé de se dégrader en même temps que ses coûts d'opération augmentaient.

Plusieurs maires en ont fait une question de "morale publique", soulignant que le temps est venu de remettre en cause, par les grands moyens, tout le système policier de l'île de Montréal.

Malgré les instances du président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, qui

invitait les maires à ne pas poser un geste contraire à la loi, les 25 maires de banlieue qui assistaient à cette séance spéciale ont refusé d'adopter le budget. Ce budget est automatiquement entré en vigueur à minuit et, suivant la loi, les factures seront immédiatement envoyées à chacune des villes. Ces dernières auront exactement 30 jours pour acquiescer le montant réclamé, soit une somme globale de plus de \$13 millions.

Si les villes refusent d'acquiescer la facture, le gouvernement provincial devra les déclarer en défaut et décréter la tutelle.

Déjà, hier soir, en coulisse de la grande salle du conseil, les maires élaboraient diverses stratégies dont celle de refuser, en bloc, d'acquiescer la facture, obligeant Québec à imposer la tutelle et à payer lui-même la note, contre le gré des contribuables déjà saturés au point de vue des taxes municipales.

Les maires de banlieue espèrent ainsi qu'un tel geste draconien forcerait le gouvernement à défrayer lui-même, par le trésor public, ce budget supplémentaire de \$13 millions de la police dont \$11 millions seront affectés

aux récentes hausses de salaires accordées aux policiers.

Deux ex-conseillers du Parti civique, MM. Paul-Emile Robert et Cloutier, ont voté avec la banlieue, après avoir ajouté leur indignation concernant la police à celle des maires.

La CUM en cause

La crise qui a éclaté hier soir dépasse le simple cadre de la police. Elle s'étend à l'ensemble de la CUM. Plusieurs maires, dont Yves Ryan de Montréal-Nord, Gérard Raymond de LaSalle, Bernard Benoit de Pointe-aux-Trembles, etc., sont décidés à re-

mettre en cause tout le principe de la CUM, allant même jusqu'à prôner le rapatriement des juridictions accordées jusqu'ici au gouvernement métropolitain.

Le maire Ryan estime, pour sa part, que l'une des premières juridictions à récupérer au niveau municipal est celle de la protection policière. A Lachine, en séance du conseil, un vote unanime a été adopté favorisant la désintégration du service de police de la CUM et la prise en charge, par Québec, d'une "Sûreté métropolitaine". Les villes, suivant cette réso-

Voir BANLIEUE, page A 6

Peur et tension à Boston

par Claudette TOUGAS
envoyée spéciale de LA PRESSE

BOSTON — Le 5 octobre 1973, un vieillard blanc était lapidé à mort par une cinquantaine de jeunes Noirs.

Deux jours plus tôt, une femme blanche était mortellement brûlée par d'autres Noirs.

Octobre 1974, ce sont les Noirs que l'on menace à Boston.

Les enfants noirs.

Pourquoi? Parce que Boston est en proie, depuis la rentrée scolaire, à une vive agitation en raison de l'opposition de la minorité irlandaise blanche à la loi du "busing".

La loi du "busing" ordonne l'intégration scolaire des Noirs aux Blancs et impose le transport obligatoire, par autobus, des élèves noirs dans les quartiers blancs. Et, vice versa.

A Boston, ville de 624,900 habitants, cela signifie que depuis septembre dernier, 45,000 écoliers de l'élémentaire — ils sont 94,000 en tout — doivent se soumettre à cet édit.

Mais ils ne doivent pas tous prendre le "bus". Seuls 18,000 d'entre eux, dont 8,510 Blancs.

Et c'est dans South Boston, quartier qui forme une sorte de ghetto d'Irlandais, que la bagarre a commencé. Bagarre où des parents d'enfants blancs ont bloqué la venue, entre autre, à l'école Hyde Park, d'autobus conduisant des enfants noirs.

Ces parents en colère protestent contre le fait que 1,271 de leurs enfants "blancs" doivent dorénavant fréquenter des écoles pour enfants noirs, tandis que 1,746 négroïdes du ghetto noir de Roxbury, entre autre, usent leurs culottes sur les bancs des écoles de leur quartier.

Au moment où la déségrégation a été ordonnée, 80 seulement des 200 écoles que compte Boston avaient un nombre d'élèves noirs dépassant 50 p. cent.

Le maire Kevin White (les Irlandais l'ont surnommé Mr. Black) qui l'an

Voir PEUR, page A 6



photo UPI

On craint le pire à Boston

Des policiers à motocyclettes ont escorté hier, par un temps pluvieux, les autobus transportant des étudiants noirs au South Boston High School. Ces mesures de sécurité ont été prises à la suite des émeutes raciales qui ont éclaté dans la capitale du Massachusetts entre partisans et adversaires du "busing", c'est-à-dire l'intégration raciale dans les écoles au moyen du transfert des élèves entre les différents quartiers de la ville.

Cliche dénonce les menaces de mort contre des témoins loquaces

par Yves LECLERC

La Commission Cliche a refusé de dévoiler à la FTQ les noms des témoins qu'elle compte entendre parce qu'elle ne veut pas "qu'ils finissent dans la rivière des Prairies".

Au cours d'un échange très vif hier midi, le juge Robert Cliche, président de la Commission d'enquête sur la liberté syndicale, a précisé au procureur de la centrale, Me Michel Décarry, que certains témoins avaient été menacés, que d'autres avaient été frappés, que d'autres avaient passé six mois dans un hôpital de Val d'Or, et que certains enfin étaient venus témoigner en tremblant et en disant: "Si on parle, ils vont nous tuer."

"Et vous voudriez, a-t-il conclu, que je les mette en danger en rendant leurs noms publics à l'avance? Ah non!"

Sa déclaration avait été provoquée par la présentation d'une requête de la FTQ qui demandait à contre-interroger les témoins et à être avisée à l'avance des preuves présentées.

Me Décarry, en faisant cette demande, avait noté que la FTQ et ses syndicats affiliés voulaient ainsi être à même de protéger leur réputation, et avait affirmé que si les faits allégués jusqu'ici par les témoins étaient généralement vrais, ils n'étaient pas complets.

Par exemple, a-t-il précisé, on a affirmé à tort qu'il y avait eu entente entre le local 791 des Opérateurs de machinerie lourde et Spino Construction au sujet du salaire mirifique (\$1,000 par semaine du délégué de chantier Maurice Dupuis.

"Vous prétendez que c'est faux? a demandé le juge Cliche. Que dire alors des négociations au Skyline Hotel en novembre dernier entre le président du 791 Robert Meloche, qui est ici dans la salle, avec MM. La-

bonté, Verville et autres de la compagnie Spino?"

Visiblement pris de court, Me Décarry a fini par demander à la Commission de suspendre jusqu'à vendredi l'étude de sa requête, pour lui donner une chance de consulter ses clients.

Puis il a quitté la salle d'audience, après que le juge Cliche lui ait précisé que le phénomène de la peur, des menaces et des coups n'était pas "des histoires" et que la Commission allait en faire la preuve. "On va montrer par exemple que le délégué de chantier William Saint-Onge montrait à ses collègues comment casser des jambes. Pendant deux semaines, on va parler de la baie James; puis, un autre semaine, on va passer aux contributions volontaires" aux clubs sportifs et sociaux, et la façon dont ces contributions se faisaient.

"Chaque témoignage sera corroboré par d'autres témoins, ou ce qui est encore mieux, par une preuve littérale. Il y aura des témoins de la CSN et de la FTQ et des patrons, qui viendront nous dire tout ça."

Le juge a conclu en conseillant vivement à l'avocat et à sa cliente la FTQ de se dissocier "au plus vite" des gens responsables de la situation.

A la sortie de l'audience, le président du local 791 des Opérateurs de machinerie lourde, M. Robert Meloche, a tenu à donner sa version des faits au sujet de l'"entente" sur Maurice Dupuis. Il a noté qu'effectivement il y avait eu des rencontres au Skyline Hotel avec des représentants de la compagnie Spino, mais qu'elles n'avaient pas abouti à un accord, et qu'au contraire c'est la compagnie qui de son propre chef avait proposé à Dupuis un traitement de faveur.

"Quand on l'a su, a-t-il ajouté, on a dit: "Ça ne marche pas", et on a sévi,

Voir CLICHE, page A 6

AUJOURD'HUI A LA MODE



AVEC MADELEINE DUBUC — page C 3

Les quartiers naturels Saint-Louis

Saint-Louis, c'est une agglomération de villages québécois, juif, grec, italien, portugais, espagnol et chinois, qui s'étend approximativement de la rue Sherbrooke à la rue Van Horne et de l'avenue du Parc à la rue Saint-Denis.

Hélène Sabourin, qui l'a parcouru, parle du caractère défavorisé du quartier, des assistés sociaux, des chômeurs, des personnes âgées et des adolescents en mal d'indépendance. Elle parle aussi des grands logements délabrés, du manque d'espaces verts, et des ruelles grises.

Elle retient cependant un trait positif et fort original: la chaleur humaine qui se dégage de la diversité culturelle des 65,000 habitants et l'esprit d'entraide entre membres d'une même communauté, Saint-Louis étant le pied-à-terre par excellence des Néo-Québécois.

— pages A 12 et A 13

Les avocats veulent sauver leurs revenus

La Fédération des avocats du Québec est venue, hier, s'opposer avec acharnement, devant la Commission parlementaire qui étudie le rapport Gauvin, à l'instauration d'un régime d'assurance-automobile sans égard à la responsabilité et à l'abolition du droit de recours devant les tribunaux pour les automobilistes victimes d'accidents d'automobile.

— pages A 10 et A 11

Les pompiers de Montréal songent à la grève générale

— page A 3

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 1 à B 6
Bandes dessinées: C 14
Cinéma: B 4
Décès, naissances, etc.: F 14, F 15
Economie: D 1 à D 18
Editorial: A 4
Êtes-vous observateur?: C 14
Horoscope: C 5
Informations étrangères: F 1
Les maux de notre langue: C 13
Loisirs et Récréation: C 14
Médecine d'aujourd'hui: C 7
Mon Oeil sur Montréal: C 8
"Mot-mystère": C 14
Mots croisés: F 5
Petites annonces: E 2 à E 8, F 2 à F 14
Plaisance: F 10
Radio et télévision: B 7
Sports: D 1 à D 9
Tribunaux: C 11
Vivre aujourd'hui: C 2 à C 8

\$750,000 pour ne rien dire sur le sucre!

par Léopold LIZOTTE

Robin Austin, l'homme qui a provoqué une vaste enquête sur le commerce du sucre au pays, enquête qui a débouché 13 ans plus tard sur l'inculpation des raffineries St-Lawrence, Atlantic et Redpath, était prêt à lâcher prise, il y a quelques mois, si on lui avait remis, exempté de toutes taxes, une somme de \$750,000.

Mis en présence, devant le juge Kenneth Mackay, de transcriptions d'appels téléphoniques transcontinentaux, et d'une conversation à quatre dans un chic club de Londres, l'ancien président de la raffinerie Cartier a même identifié un projet de contrat écrit par lequel il s'engageait à être absent du Canada pendant une période de deux ans, soit au moment où le procès devait normalement se dérouler.

Ce contrat, par lequel il réclamait l'aide de ses interlocuteurs londoniens pour s'établir aux Bermudes, avait été mis sur papier par son frère, qui assistait à la rencontre du Carlton Club, où l'un des interlocuteurs avait été préalablement "piégé" de puissants microphones, par des agents de la police anglaise.

Voir SUCRE, page A 6



M. Robin AUSTIN

Coup de force contre la CIC Dansereau savait tout

par Léopold LIZOTTE

M. Yvon Dansereau, représentant du ministre du Travail et médiateur provincial dans le conflit de la construction, a été l'un des premiers à apprendre, de la bouche même de M. André Desjardins, président du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), la réussite du plan syndical pour l'obtention de chèques de vacances prématurés, en juin dernier, pendant la grève.

M. Dansereau a alors "félicité" M. Desjardins pour cet exploit. Ces révélations ont été faites hier au procès de M. Desjardins et de son collègue Jean-Claude Sureau, accusés tous deux d'avoir conspiré et extorqué \$46 millions sous forme de chèques de vacances prématurés de la Commission de l'industrie de la construction.

Ces chèques ne devaient en effet être émis que le 1er juillet, mais le 14 juin, d'après la preuve présentée jusqu'ici, quelque 150 ouvriers de la construction en grève se sont présentés aux bureaux de la CIC et ils ont réclamé du directeur de la commission qu'il émette ces chèques immédiatement.

La transcription d'une conversation téléphonique entre MM. Desjardins et Dansereau, soumise hier au procès, indique que dès le lendemain du "coup de force" qui devait assurer l'émission prématurée des payes de

vacances des travailleurs de la construction, André Desjardins téléphonait au "représentant personnel" du ministre Jean Cournoyer pour le mettre au courant de ce qui venait de se produire.

Mais en le suppliant de garder le tout secret pour deux jours tout au moins, afin que "Jean" ne puisse pas arrêter tout ça...

Suivant lui aussi le fil de cette conversation téléphonique à l'aide d'un... texte fourni par la Couronne, M. Yvon Dansereau, également médiateur-chef pour la province, a dû convenir que non seulement il s'était bien amusé du tour de force dont son interlocuteur se vantait à profusion, mais qu'il lui avait également recommandé de bien protéger ceux qui avaient décidé de se rendre à la requête de la délégation de travailleurs dirigée par Jean-Claude Sureau.

Employant constamment un langage qu'il a reconnu comme indigne de... l'Académie française, M. Dansereau

Voir DANSEREAU, page A 6

Extraits de la conversation Desjardins-Dansereau

— page A 5

United Aircraft entreprend d'augmenter sa production

ALLO, M. LABERGE, NOTRE ENTREPRISE COURT À LA FAILLITE. POURRIEZ-VOUS NOUS ORGANISER UNE BONNE GRÈVE? VOUS NE LE REGRETTÉREZ PAS.



(Droits Réservés)

Contrats à la United Aircraft Il y a des "zones obscures" admet le ministre Gillespie

d'après la PC
OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Industrie, M. Alastair Gillespie, a admis hier l'existence de "zones obscures" dans les contrats en vertu desquels la compagnie United Aircraft a obtenu jusqu'à \$83 millions sous forme de subventions fédérales.

"Je pense que tout contrat comporte une certaine marge d'obscurité et c'est pour cette raison que nous avons des tribunaux", a déclaré le ministre aux journalistes qui voulaient savoir si la décision de la firme de transférer 40 p. cent de sa production canadienne à sa maison mère de Hartford, dans le Connecticut, en raison de la grève qui se poursuit à ses usines de Longueuil, constituait une violation des clauses de ces contrats de subvention.

Un porte-parole du ministère a par la suite précisé que M. Gillespie avait ainsi voulu souligner tout simplement la complexité des contrats et qu'il n'avait pas menacé d'intenter des

poursuites judiciaires contre United Aircraft.

Selon le ministre, il est difficile de savoir si la compagnie doit produire tous ses moteurs au Canada, même si la recherche en vue de la mise au point de ces moteurs a été en partie financée par le gouvernement canadien.

Il faut tenir compte, a-t-il dit, des facteurs économiques tels que la disponibilité de sources canadiennes de production et la nécessité de maintenir les installations canadiennes à un niveau concurrentiel.

Par exemple, a-t-il poursuivi, lorsque la grève a éclaté en janvier aux usines de Longueuil, la compagnie United Aircraft n'a pas eu d'autre choix que de transférer sa production ailleurs.

Le ministre, qui s'est dit satisfait de la façon dont la firme avait entrepris de rapatrier toute sa production au Canada, a déclaré toutefois qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur la bonne foi de la compagnie lors-

qu'elle promet une expansion de sa production pour les prochains mois.

Pas de nationalisation

Interrogé sur la possibilité d'inclure United Aircraft dans le programme de nationalisation par lequel le gouvernement fédéral entend rationaliser l'industrie de l'aviation au Canada, le ministre a déclaré que cette possibilité avait été envisagée brièvement mais qu'elle n'avait pas été retenue parce que United Aircraft est virtuellement le seul fabricant de moteurs d'avions au Canada.

Par contre, a-t-il expliqué, la société de Havilland, de Toronto, et la société Canadair, de Montréal, ont été retenues parce qu'elles se livraient une forte concurrence dans la fabrication de châssis d'avions. "Dans ce cas précis, le gouvernement peut assurer une certaine coordination, a-t-il dit, alors que dans le cas de United Aircraft, il n'y a rien à rationaliser".

Enfin, aux Communes, le ministre a évité une fois de plus les questions soulevées du leader parlementaire du NPD, M. Ed Broadbent, visant à obliger le gouvernement à faire toute la lumière sur la question de la United Aircraft.

M. Broadbent avait repris une déclaration d'un porte-parole de la United Aircraft, selon laquelle la production de l'année prochaine serait de 35 p. cent inférieure aux prévisions initiales.

Le ministre s'est contenté de déclarer que M. Broadbent ne s'était pas renseigné aux sources, mais qu'il avait fondé sa question sur un rapport de presse.

"Le rapatriement des travaux transférés aux Etats-Unis ainsi que l'expansion de la production à Longueuil même entraîneront une hausse de production de l'ordre de 40 p. cent durant 1975," a dit M. Gillespie.

Bellemare refuse une alliance avec un parti conservateur québécois

par Georges LAMON

Le chef intérimaire de l'Union nationale et député de Johnson à l'Assemblée nationale est suffisamment catégorique: il n'est absolument pas question pour son parti "d'ouvrir un deuxième front" avec un parti conservateur québécois.

M. Maurice Bellemare a précisé, hier midi au cours d'une conférence devant les membres du club Kiwanis-Saint-Laurent, qu'il était cependant disposé à discuter de modalités en vue d'une certaine collaboration avec les conservateurs dirigés par le député de Brome-Missisquoi, M. Heward Graffley, mais nullement d'une alliance avec eux.

"Quand les conservateurs fédéraux parviendront à élire un député dans une élection complémentaire contre Trudeau, a soutenu M. Bellemare, alors je les regarderai de plus près."

Car, même si les conservateurs fédéraux et l'Union nationale ont un adversaire commun, les libéraux, il n'en demeure pas moins pour le vieux routier politique que l'Union nationale reste toujours un parti autonomiste que les premiers ministres unionistes ont toujours défendu.

L'ex-lieutenant de Duplessis se plaît d'ailleurs à rappeler que l'UN est un parti exclusivement provincial qui ne veut d'autre maître à Ottawa que le Québecois, ce qui ne l'empêche pas pour autant d'y compter des amis.

D'ailleurs, la rencontre de vendredi avec les instigateurs d'un parti con-

servateur québécois, à l'Hôtel Windsor, affirme M. Bellemare "est nécessaire", puisqu'elle servira à éclaircir bien des positions qui ont été prises. Le député de Johnson se dit par ailleurs persuadé que de cette rencontre sortiront "de bons éléments".

Toutefois, il ne veut pas que cette rencontre prenne le ton d'une défensive de sa part mais plutôt qu'elle soit et demeure amicale.

"Je n'ai rien contre M. Graffley, signale-t-il et M. Graffley n'a rien contre moi. Pourquoi ne pas demeurer ce qu'on est? fait-il remarquer. On (l'UN) est en train d'insérer de nouvelles forces, une nouvelle motivation à nos troupes."

Dans un discours qui rappelait le ton et la verve de feu le chef de l'Union nationale, M. Maurice Duplessis, son ex-lieutenant a, comme il l'a signalé à son auditoire, "replacé l'UN sur l'échiquier provincial", en rappelant les "grandes lignes de la gloire de l'UN".

Selon M. Bellemare, l'UN est et a toujours été "le parti québécois indépendant de tout parti fédéral".

Le droit des faibles

"Car, a-t-il rappelé, l'UN doit être le droit des faibles qui doit être assuré par le devoir des forts. Elle prend son véritable sens dans le respect de l'ordre et de l'autorité."

M. Bellemare n'a guère été tendre envers le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa, à qui il reproche

même d'être "un gouvernement qui se plaît à faire du quéutage".

"C'est de la politique de quéutage", a-t-il encore lancé à l'égard du gouvernement Bourassa, en citant l'exemple des différents ministres qui vont quémander des sommes auprès d'Ot-tawa, comme le ministre Choquette, qui veut qu'on paie sa police".

"C'est l'abandon de notre butin, de notre autonomie. Nous sommes rendus au stade d'assistés sociaux du fédéral. Nous sommes en train d'accepter que ceux qui nous gouvernent sont des fonctionnaires de succursales."

Au niveau des injonctions, des lois spéciales, M. Bellemare croit que le moment est venu de penser plutôt à une nouvelle motivation, à de nouvelles rencontres pour étudier les principes de la médiation.

Celui qui veut offrir aux Québécois "l'alternative" avec l'UN a reproché au PQ de vouloir exercer une certaine pression alors qu'en fait 85 pour cent des membres ne sont pas des indépendantistes mais des autonomistes.

Il a reproché à René Lévesque d'être le "vieux chef", qui n'a pas osé se présenter à l'élection complémentaire de Johnson, ce qui lui aurait donné la chance de représenter véritablement son parti.

"Je pense que dans son parti, il y en a qui en tiendront compte", a ajouté M. Bellemare.

Au cours des prochains six mois, le chef intérimaire veut entreprendre avec son parti un programme et une orientation politique.

Burns et Léger veulent se faire élire au Conseil exécutif du PQ

QUEBEC (PC) — Les députés péquistes Robert Burns (Maison-Neuve) et Marcel Léger (Lafontaine) tenteront de se faire élire, en novembre prochain, sur le Conseil exécutif du Parti québécois.

MM. Burns et Léger brigueront les suffrages des militants afin d'obtenir les deux postes de conseillers de classe "A" de l'exécutif du parti, apprend-t-on de source sûre.

Les deux postes de conseiller "A" de l'exécutif péquistes ont toujours été détenus, depuis 1970, par des députés du parti à l'Assemblée nationale.

Depuis le dernier congrès de février 1973, c'étaient MM. Léger et Guy Joron qui détenaient ces deux postes de l'exécutif. Lors de son élection à ce poste en 1973, M. Joron était député du district électoral de Gouin. Il a depuis lors été battu à l'élection d'octobre dernier par le libéral Jean Beauregard.

Quant à M. Léger, s'il est réélu, il s'agira d'un deuxième mandat à ce poste de conseiller de classe "A".

La candidature de MM. Burns et Léger à un poste du Conseil exécutif du parti est d'autant plus significative que ces deux députés ont publiquement contesté le type de leadership du chef du parti, M. René Lévesque.

Dans une fracassante déclaration, au début de septembre, M. Robert Burns avait affirmé que M. Lévesque devait profiter de la première élection partielle à être délégué pour se faire élire à l'Assemblée nationale, ou qu'il devait abandonner son poste de chef du PQ.

Le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, avait pour sa part indiqué que le Parti québécois devait mettre carrément l'accent sur l'organisation électorale, sinon il ne prendrait jamais la majorité des sièges de l'Assemblée nationale.

En février 1973, M. Léger s'était d'ailleurs fait élire à l'exécutif avec un mandat d'orienter l'action du Parti québécois vers une structure cohérente en matière d'organisation électorale.

L'élection de MM. Léger et Burns au sein de l'exécutif national serait interprétée par la plupart des observateurs de la scène politique québécoise comme un désir de l'aile parlementaire du Parti québécois de faire sentir sa présence au sein de ce comité qui est la plus haute instance du PQ entre les congrès.

Le Conseil exécutif est actuellement composé de 11 membres, soit le président du parti, le vice-président, le trésorier, le conseiller au programme, 2 conseillers de la classe "A" et 5 conseillers de classe "B".

N'importe quel militant du parti peut postuler au niveau des conseillers de classe "A" mais les députés de l'Assemblée nationale ne peuvent se mettre en liste pour les 5 postes de conseillers "B".

Les deux conseillers "A" sont actuellement MM. Léger et Joron tandis que les 5 conseillers "B" sont MM. Théo Gagné, Claude Morin, Marc-André Bédard, Mme Isabelle Fecteau et Rose Gélinais.

LA MÉTEO

Une dépression atmosphérique se déplace rapidement vers les Grands Laes. Ce système influencera le sud de nos régions durant la soirée, et le nord-ouest, plus tôt durant la journée, subira le même sort. Son passage apportera quelques averses. Les températures continueront d'être sous la normale.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 35 — Maximum : 50 Eclaircies suivies de nébulosité croissante.	Dégagement

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	25	40	Nuageux avec averses	Gén. ensoleillé
Outaouais	35	50	Ecl. suivies de néb. croiss.	Dégagement
Laurentides	35	50	Ecl. suivies de néb. croiss.	Dégagement
Cantons de l'Est	35	45	Ecl. suivies de néb. croiss.	Dégagement
Québec	35	50	Ecl. suivies de néb. croiss.	Dégagement
Rimouski	35	45	Nuageux avec éclaircies	Dégagement
Lac-Saint-Jean	35	45	Nuageux avec éclaircies	Dégagement
Baie-Comeau	35	45	Nuageux avec éclaircies	Dégagement
Sept-Îles	30	40	Nuageux et chutes de neige	Dégagement
Gaspé	35	45	Nuageux avec éclaircies	Dégagement

au Canada

AUJOURD'HUI	Min.	Max.		
Colombie-Britannique			Ensoleillé	Vancouver 45 60
Alberta			Ensoleillé	Edmonton 40 60
Saskatchewan			Ensoleillé	Régina 40 65
Manitoba			Ensoleillé	Winnipeg 30 50
Ontario			Nuageux	Toronto 40 60
Nouveau-Brunswick			Averses	Fédéricton 40 65
Nouvelle-Ecosse			Averses	Halifax 40 50
Ile-du-Prince-Edouard			Averses	Charlottetown — —
Terre-Neuve			Averses	Saint-Jean — —

ANGLAIS- ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL OU EN GROUPE DE 4 A 8 ELEVES. DEBUT DES COURS: AUTOMNE 1974

LPS
LANGUAGE POWER SYSTEMS
Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

SOIRÉE DU YOGA "LE LOTUS"



LUNDI 21 OCTOBRE 8H30
Programme:
• Causerie d'introduction pour débutants par Robert Berube, prof.
• Démonstration de postures
• Collation
ENTRÉE LIBRE. BIENVENUE À TOUS.
7373, rue Lajeunesse, (METRO JEAN-TALON)
INF.: 523-2815 279-6844

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 709, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" en copies des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400" — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1 15	REDACTION 874-7272	
Lundi au vendredi \$1 00	EDITORIAL 874-7070	
Samedi seulement 0.35	PROMOTION 874-7100	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383	
par porteur: 13 25 52	PETITES ANNONCES	
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$52.00	Commandes 874-7111	
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Samedi seulement* 9.10 18.20	Pour changer ou annuler 874-7205	
par courrier:	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h	
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00	GRANDES ANNONCES	
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00	Détailants 874-7300	
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40	National, Télé-Presse, Vacances, voyages 874-7306	
* Minimum de 26 semaines	Carrières et professions, nominations 874-7320	
Côte-Nord, par avion, 0.40	COMPTABILITÉ	
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19h30 (Samedi: 8h à 16h).	Grandes annonces 874-6892	
874-6911	Petites annonces 874-6901	

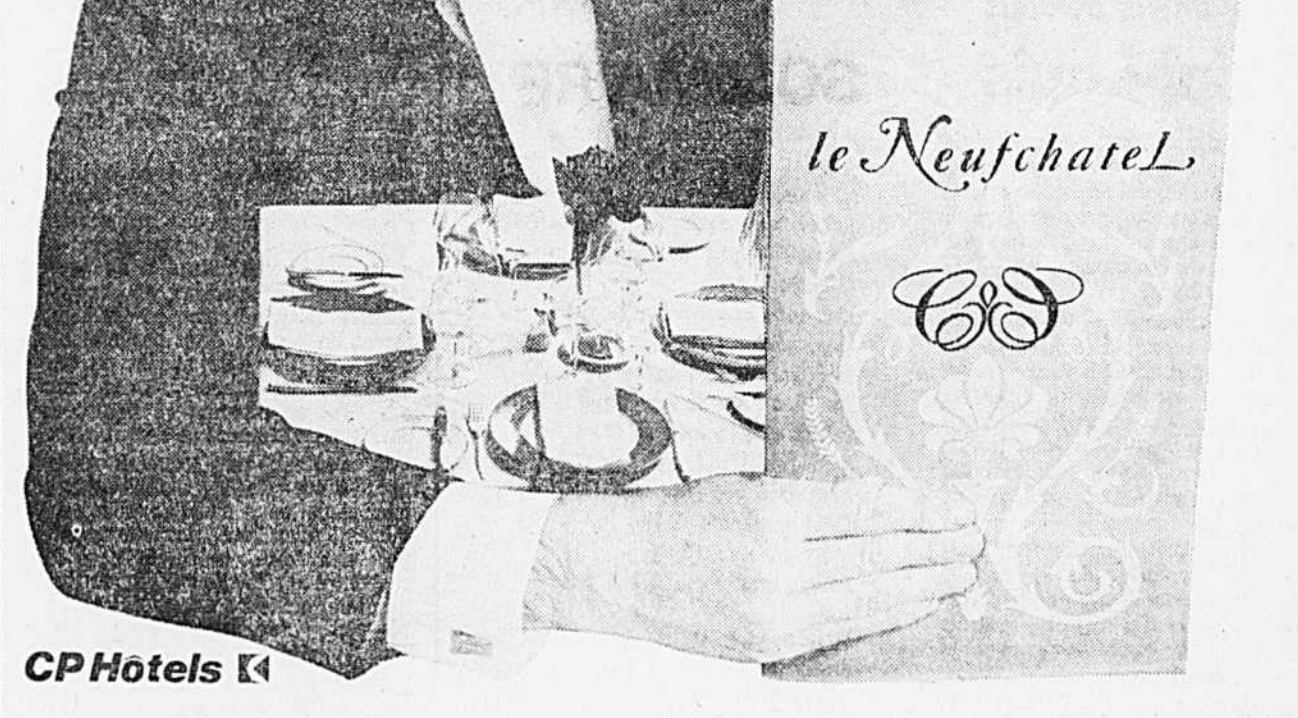
Un grand repas tout aux petits soins

Vous avez envie de bien manger et vous voulez faire les choses en grand. Vous cherchez un grand restaurant, aussi sympathique qu'élégant. Mais vous savez que les vrais "grands restaurants" ne sont jamais immenses. Manger avec quelqu'un que vous aimez, ce n'est pas pique-niquer dans une foule. Vous avez besoin d'intimité. Et vous voulez qu'on s'occupe de vous un peu comme si vous étiez dans un nid, bien au chaud.

Un grand repas, c'est toujours fait de mille petites attentions, vous savez cela. Et Jacques, c'est un maître d'hôtel au mille et une petites attentions. Jacques est le nouveau maître d'hôtel du Neufchâtel, au Château Champlain. C'est sympathique, le Neufchâtel. Et Jacques vous traite aux petits soins. Jacques est partout à la fois. Et il est si discret!

Comme les grands maîtres d'hôtel. Au Neufchâtel, vous mangez comme dans un nid. Et rien n'est trop petit pour un grand repas. Même le prix!

LE CHATEAU CHAMPLAIN
878-1688



CP Hôtels

Pompiers: devant le non ferme de Montréal on peut s'attendre à une grève générale

par Réjean TREMBLAY

Le point de non-retour a été atteint hier soir dans le conflit opposant la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal.

En rendant publique sa position officielle dans un long communiqué, la Ville de Montréal, en plus de refuser aux pompiers tout espoir d'un règlement pour 1974, oblige le représentant du ministre du Travail, M. Yvon Dansereau, à se retirer de la table des négociations.

La Ville accuse M. Dansereau d'avoir envenimé le conflit en proposant une somme forfaitaire de \$750 pour compenser la perte du pouvoir d'achat subie en 1974 par les pompiers de Montréal, sans avoir pu enrayer les actes de sabotages et de vandalisme qu'il aurait lui-même constatés. On trouve même déplorable que M. Dan-

sereau ait soumis un tel avis sur la perte du pouvoir d'achat.

La Ville rappelle qu'elle entend respecter de façon absolue la décision arbitrale rendue en 1973 et accordant aux pompiers une augmentation de 4,3 p. cent.

Le communiqué mentionne même que les dirigeants syndicaux abusent leurs membres en leur laissant de faux espoirs sur la possibilité de négociations portant sur l'année 1974. Cependant, la Ville soutient qu'elle est prête à solutionner le problème dans le contexte d'un renouvellement de contrat devant prendre effet le premier janvier 1975.

Ne pas céder au chantage

La Ville réaffirme son intention de ne pas céder au chantage et aux sabotages des pompiers et blâme M.

Dansereau d'avoir recommandé à la Ville de Montréal de céder devant les demandes des pompiers après que les citoyens eurent subi des pertes de plus d'un demi-million de dollars en dommages aux véhicules et aux biens leur appartenant à la suite de gestes considérés comme criminels par le commissaire enquêteur aux incendies de la CUM, M. John Macdougall.

Rejoint en fin de soirée hier, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a clairement indiqué que le travail de M. Dansereau auprès des parties au complet était terminé. "Je doute fort dans les circonstances que M. Dansereau puisse continuer," a-t-il déclaré.

Il a ajouté que la recommandation de M. Dansereau, recommandation qu'il avait personnellement approuvée, tenait compte des restrictions de la Ville puisqu'elle n'indiquait nullement qu'il fallait payer cette somme de

\$750 en 1974. "Le rapport mentionnait tout simplement que des études scientifiques établissaient à \$750 la perte de pouvoir d'achat subie en 1974. Elle ne disait pas à la Ville de payer cette somme tout de suite."

On peut rediscuter

Le ministre a également souligné que si la Ville de Montréal considérait comme exécutoire, sans appel et finale, une décision arbitrale comme celle qui lie les pompiers et la Ville, lui-même n'avait pas la même conception: "Dans mon livre, une décision arbitrale a exactement la même valeur qu'une convention collective habituelle. Ça signifie que si les deux parties sont d'accord, on peut fort bien ouvrir de nouvelles discussions sur ce qui a été fixé par l'arbitre."

M. Cournoyer a de plus ajouté que l'arbitre qui avait fixé à 4,3 p. cent

l'augmentation des pompiers en 1973, avait pris une bonne décision compte tenu de la situation dans le temps: "Mais les circonstances ont changé, et si on me demande mon avis comme ministre du Travail, je dois le donner."

M. Cournoyer a conclu une longue conversation téléphonique avec le représentant de LA PRESSE en glissant: "Tout ce que je souhaite maintenant, c'est que les pompiers réagissent en hommes quand ce communiqué sera rendu public."

Réaction des pompiers

Chez les pompiers, on ne voit pas maintenant qu'une seule issue: la grève générale spontanée. Le président de l'APM, M. Jean Labbé, a été assailli d'appels téléphoniques après que la position officielle de la Ville de Montréal ait été rendue publique aux

nouvelles télévisées. Il a déclaré que l'atmosphère favorisait la grève générale. "D'après les discussions que j'ai pu avoir depuis 10 h 30 ce soir, il m'apparaît de plus en plus évident que nous allons avoir toutes les difficultés au monde à empêcher nos hommes de poser des gestes illégaux ou même de déclencher une grève générale," a commenté M. Labbé.

Il a précisé qu'il tenterait encore une fois cet après-midi de convaincre le premier ministre Bourassa de plonger dans le conflit: "M. Bourassa m'a dit lui-même que Dansereau parlerait au nom de Cournoyer et en son nom personnel. La Ville sacré Dansereau dehors, qu'est-ce que M. Bourassa va faire maintenant?"

"Dansereau parti, la Ville qui refuse toute négociation sur 1974, que nous reste-t-il à faire," a conclu M. Labbé.

Ile Perrot: drôle de jeu du chef de la police!

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le substitut du procureur général pour le district de Valleyfield étudie présentement la possibilité de porter une accusation de méfait à l'endroit du directeur de la police de l'île Perrot.

À la suite d'un incident survenu au cours du dernier week-end, M. Paul Ducasse remettait, lundi soir, sa démission comme directeur du corps de police de cette municipalité, située à l'ouest de l'île de Montréal.

D'après des informations obtenues par LA PRESSE, M. Ducasse aurait tenté de faire passer sur le dos de l'un de ses agents la disparition d'un radar placé dans une voiture-patrouille.

Peu de temps après avoir terminé son quart de travail, l'agent Jean Lacombe était appelé au poste de police par le directeur Ducasse parce que le radar était disparu de l'auto dont il avait la surveillance.

À la demande du directeur

Le directeur Ducasse aurait tenu le policier responsable du vol de l'appareil. L'agent Lacombe a certifié à son supérieur qu'une fois son travail terminé, il avait verrouillé les quatre portes de son véhicule et qu'il n'avait rien à voir avec ce vol.

Plus tard dans la journée, un agent du détachement de Vaudreuil de la Sûreté du Québec était dépêché à l'île Perrot pour y instituer une enquête. À l'insu du directeur Ducasse, le policier convoquait l'agent Lacombe.

Après discussion, les deux hommes en venaient à la conclusion que l'appareil aurait pu être caché par le directeur Ducasse. Quelques minutes plus tard, le radar était trouvé sous un tas de pierres à l'arrière du poste de police.

Par la suite, un électricien devait déclarer au policier de la SQ et à son collègue qu'il avait enlevé le radar de l'auto à la demande du directeur Ducasse.

L'officier en charge du détachement de Vaudreuil de la SQ a déclaré à LA PRESSE, hier, que le rapport sur cet incident avait été remis à l'avocat du ministère public pour le district de Valleyfield, Me Claude Blanchard. Celui-ci doit décider quelles seront les procédures prises à l'endroit du directeur Ducasse.

Enquête de la Commission

En 1972, la Fédération des policiers du Québec avait demandé qu'une enquête soit instituée sur le corps de police de l'île Perrot et sur son directeur.

Par la suite, soit en 1973, la Commission de police du Québec avait tenu une enquête et dans son rapport, elle recommandait au directeur Ducasse de s'occuper davantage de ses devoirs de policier.

À quelques reprises, le directeur Ducasse aurait congédié des policiers, dont le président de la Fraternité, sans raison apparente. Plusieurs griets avaient par la suite été portés contre lui.

Depuis sa démission, c'est le capitaine Raymond Lacombe, son assistant, qui assume la direction interimaire de la police de l'île Perrot.



Jean DRAPEAU

photo Pierre McCann, LA PRESSE

J'ai oeuvré pour le bien des Montréalais

— Drapeau

par Pierre-Paul GAGNE

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a amorcé officiellement sa campagne électorale, hier, en prédisant une amère défaite à tous ceux qui essaient de dissocier Montréal des Montréalais et en se défendant bien d'agir comme un dictateur à l'intérieur du Parti civique et à l'hôtel de ville.

Pour prononcer son premier discours de la campagne électorale, M. Drapeau avait choisi un auditoire d'hommes d'affaires d'Aumont, précisément le quartier où sera vraisemblablement candidat un des plus importants conseillers démissionnaires du Parti civique, M. Paul-Emile Robert.

Au cours de son allocution, M. Drapeau n'a fait aucune allusion directe ni à M. Robert, ni à son principal adversaire à la mairie, M. Jacques Couture, candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal. Cependant, tout au long de son discours, il s'est continuellement employé à démolir les deux principaux thèmes développés, jusqu'ici par ceux-ci.

Montréal et les Montréalais

Selon M. Drapeau, il s'agit d'une "distinction de théoricien" que d'affirmer que la dernière administration municipale s'est préoccupée de Montréal et non des Montréalais.

"Tout le monde sait, même les enfants d'école, que s'il n'y avait pas de Montréal, il n'y aurait pas non plus de Montréalais", a-t-il lancé en prophétisant que les électeurs ne donneront pas de crédibilité aux propos de ceux qui se lancent dans de telles distinctions.

Tout en rappelant les principales réalisations de son administration, M. Drapeau a soutenu que celle-ci avait été mises de l'avant pour le bien des gens qui vivent à Montréal, donc des Montréalais. Il a également rappelé que le premier article du programme du Parti civique, en 1960, portait sur le chômage, un problème qui touche directement les Montréalais

et pour lequel on a essayé de trouver des solutions au niveau de la création de nouveaux emplois.

Pas de dictature

Par ailleurs, M. Drapeau s'est bien défendu d'agir comme un dictateur aussi bien à l'hôtel de ville qu'à l'intérieur du Parti civique.

A son avis, la liberté d'expression a toujours existé lors des caucus du parti et personne n'a jamais empêché qu'il que ce soit de dire ce qu'il pensait.

"Je sais que je possède quelques dons, s'est-il exclamé, hier, mais pensez-vous qu'il m'aurait été possible, depuis les quatorze dernières années, de diriger et d'imposer mes vues à 52 conseillers municipaux simplement en claquant les doigts pour les faire obéir."

Toutefois, le maire de Montréal a admis qu'il ne pouvait tolérer la dissidence au moment des votes lors des séances du conseil municipal. "Ce serait la négation du parlementarisme, si on pouvait voter comme on veut à l'intérieur du même parti", a-t-il lancé, ajoutant que chacun était libre de se présenter à l'intérieur du parti qu'il veut.

"Un parti, a-t-il soutenu, c'est un groupe d'hommes qui se rassemblent parce qu'ils pensent la même chose et parce qu'ils veulent atteindre les mêmes fins par les mêmes moyens."

"Or, a poursuivi M. Drapeau, lorsque des électeurs votent pour un parti, ils ne s'attendent pas à ce que ses membres se divisent, entre eux une fois rendus au pouvoir."

Selon le maire de Montréal, il est impossible de trouver la route du progrès sans unité et sans solidarité de la part des dirigeants politiques.

Dans cette perspective, il faut qu'il y ait des chefs aux partis politiques. Ceux-ci ne sont pas là pour imposer leurs idées, mais plutôt pour jouer le rôle de porte-parole des autres membres du parti qui prennent des décisions librement.

"Ce qui a fait notre force depuis quatorze ans, a conclu M. Drapeau, ce n'est pas le maire, mais l'ensemble du parti et l'unité qui a toujours existé en son sein."

Schéma d'aménagement de la CUM Des pouvoirs accrus sur le "territoire"

par Florian BERNARD

La Commission d'étude du schéma d'aménagement du territoire de la CUM a déposé un volumineux document, hier, où elle propose 72 recommandations visant à contrôler, à planifier et à coordonner tout le développement urbain de la région métropolitaine.

Le président de la Commission, M. Fernand Aïe, a déclaré que la CUM tentera de faire adopter, par législation provinciale, la notion et le droit "d'utilité publique", ce qui permettrait de mettre fin à la spéculation sur certains territoires à caractère créatif, historique ou autres.

Les propriétaires de ces terrains seraient obligés, par la loi, de les offrir tout d'abord à la CUM avant de les offrir à des intérêts privés.

De plus, au moyen d'un zonage sévère, certains terrains seraient immédiatement affectés à des vocations particulières, de sorte que la CUM pourrait immédiatement, sans procéder à des homologations ou à des expropriations, sauvegarder de vastes espaces dans la région métropolitaine, dont l'arborescence Morgan, les flancs du Mont-Royal, certaines carrières,

certaines territoires fédéraux ou provinciaux, etc.

La commission a fait de nombreuses autres recommandations, dont la création d'une régie régionale du transport en commun qui engloberait la CTCUM, la CTL de Laval, la commission des transports de la Rive sud, etc.

Elle a aussi recommandé que le "droit du piéton sur l'automobile" soit accentué dans les règlements et que l'on décourage désormais la circulation des automobiles dans certains secteurs de l'île de Montréal.

Une autre recommandation vise à favoriser et à promouvoir la circulation à bicyclette dans les rues de l'île de Montréal. La commission croit qu'il faudra même prévoir des routes uniquement destinées aux cyclistes, ce moyen de locomotion étant à la fois sain et fonctionnel.

Tout remettre en cause

La Commission a aussi recommandé que la CUM obtienne de Québec un plein droit de regard et de contrôle sur les zonages municipaux, et fasse en sorte de rapatrier certains pouvoirs actuellement exercés par la Commission municipale du Québec.

D'autres recommandations touchent le transport en commun, les grands parcs régionaux de récréation, l'amé-



Fernand AÏE

nagement des rives, la récupération des espaces verts, etc.

Le document de la Commission a été remis hier soir aux membres du conseil de la CUM. Il ne sera toutefois pas étudié avant le 18 décembre prochain.

Samson est remis en liberté

L'ex-agent de la GRC Robert Samson, maintenant accusé de fabrication et de dépôt d'explosif, a été remis en liberté, hier après-midi, mais on peut croire qu'il sera étroitement surveillé, d'ici son enquête préliminaire.

En réclamant, mais sans succès, qu'il soit au domicile de sa mère tous les jours, entre minuit et 7h, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, ne s'est pas caché pour souligner qu'on voulait avoir trace constante du prévenu, et que cela serait plus difficile s'il pouvait revenir chez lui à n'importe quelle heure.

Tout en refusant d'imposer cette condition que les procureurs de la défense avaient qualifiée d'inhumaine, le juge Bernard Bilodeau en a édicté une autre que l'accusé n'a pas accepté de bonne grâce.

C'est celle de n'avoir aucun contact avec les deux petites amies qu'on lui connaît, et qui ont témoigné à l'enquête du Commissariat des incendies.

Il pourra toutefois communiquer avec sa mère, qui a aussi été témoin, et avec son ami personnel Fernand Barré.

Il devra par ailleurs remettre son passeport à la police, il ne pourra quitter les districts judiciaires de Montréal et de Terrebonne, et il devra se rapporter une fois par semaine à un policier de la CUM.

Anesthésie

Le rapport du coroner sera bientôt publié

Afin de dissiper les craintes chez les patients qui doivent subir une extraction dentaire sous anesthésie générale, le coroner Maurice Laniel a annoncé hier qu'il s'efforcera, d'ici à quinze jours, de rendre un verdict final au sujet des trois décès qu'a connus la Métropole depuis un an à la suite d'anesthésies au gaz.

On sait que M. André Bonin, un camionneur de 21 ans domicilié à Montréal-Nord, est décédé mardi à la suite d'une anesthésie chez le Dr Pierre Gladu où il s'était rendu pour l'extraction d'une dent. L'an dernier, Mme Huguette Reid, 43 ans, de Saint-Joseph-du-Lac, avait succombé six jours après l'extraction de toutes les dents de la mâchoire supérieure à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville. Plus récemment, le 23 septembre dernier, un bébé de Verdun, Benoît Bertrand, âgé de 10 ans, mourait quelques jours après s'être fait extraire quelques dents par un dentiste de Côte-Saint-Paul.

Atmosphère de mystère

"Je veux tirer cette histoire au clair, affirme Me Laniel, pour que cesse de planer cette atmosphère de

mystère. J'ai appris qu'un gros pourcentage de gens avaient refusé de subir une extraction dentaire sous anesthésie générale à la suite du décès du jeune Bertrand. Cette situation risque de devenir plus alarmante que les décès eux-mêmes, compte tenu du fait qu'il se pratique sans problème de 40.000 à 60.000 anesthésies générales chaque année dans les bureaux de dentistes.

Me Laniel fait remarquer que l'enquête relativement au décès de Mme Reid est complétée, bien qu'il n'y ait eu aucun verdict rendu jusqu'ici. Quant au cas du jeune Bertrand, il ne lui reste qu'à obtenir copie du dernier rapport d'autopsie.

Le coroner a également précisé qu'il rencontrera un expert cette semaine pour étudier le décès de M. Bonin qui fera incessamment l'objet d'une autopsie.

"J'ai l'intention de finaliser les trois enquêtes en même temps, conclut le coroner, afin de dissiper l'inquiétude qui règne actuellement chez les patients. Je verrai, d'ici là, s'il y a lieu de faire ou non une enquête publique. Dans l'un ou l'autre cas, je convoquerai les journalistes pour informer la population de" résultats de mon enquête.

Le coroner Laniel ne peut dire pour l'instant si le gaz anesthésiant employé fut le même dans les trois cas soumis à son attention.

DOCUMENT

L'économiste est un isolé dans la fonction publique

M. Jean-P. Vézina est professeur titulaire aux Hautes Etudes Commerciales depuis juillet. Pendant dix ans, il a œuvré dans le fonctionnarisme où il a été entre autre, directeur de la Direction de la recherche et de la planification du ministère de l'Industrie et Commerce. Comme haut fonctionnaire de ce ministère, il a été associé à la rédaction du rapport sur la "Politique économique du Québec" et de "La politique sur les Investissements étrangers" dont des passages ont été publiés par LA PRESSE. Les propos de M. Vézina dont nous tirons aujourd'hui des extraits, ont été prononcés hier lors du colloque sur le progrès des sciences économiques chez les francophones, tenu à l'Université de Montréal.

DISPERSÉS au sein de la fonction publique, de plus en plus éloignés du monde universitaire et surtout emprisonnés dans le climat de partisanerie politique, les quelque 150 économistes de la fonction publique québécoise doivent à tout prix se regrouper pour rompre l'isolement.

La présence des économistes au sein de la fonction publique (est un phénomène récent mais) de mieux en mieux structurée. (Avant 1960, c'était l'absence presque totale. Puis de 1960 à 1966, ce fut le som-

met de la gloire pour les économistes suite à la prise de conscience par les Québécois de l'importance des problèmes économiques. De 1966 à maintenant, le fonctionnarisme se structure et les économistes y jouent un rôle plus important).

(Mais) la plus ou moins grande place de l'économiste dans la fonction publique est fonction de la volonté politique, c'est à dire de l'usage que veut bien en faire le gouvernement. Le travail des économistes fonctionnaires ne peut être connu que par la publication de travaux et par la mise en place de nouveaux programmes et de nouvelles politiques. Il est souvent

frustrant, (...) de voir ses travaux prendre la direction des tablettes. De plus, au stade de la discussion, de l'arbitrage ou de la préparation d'un projet de loi, l'économiste est souvent relégué dans l'ombre. Sans mentionner que même lorsqu'il y a publication, à cause de la structure hiérarchique, ce sont rarement ceux qui ont le plus œuvré qui en retirent le plus de bénéfices.

Isolement

En dehors de leur propre équipe de travail et des réunions de divers comités, les économistes à l'emploi du gouvernement ne se rencontrent pratiquement jamais.

(Par contre), la constitution d'équipes d'économistes au sein de la fonction publique s'est accompagnée graduellement par un éloignement de ces deux mondes, universitaire et fonctionnaire, qui avaient été associée à maintes reprises durant la période de la Révolution tranquille. Il est normal, la quantité et qualité des fonctionnaires

s'améliorant, que le gouvernement confie à ses propres employés la réalisation de plus en plus de travaux.

Ce qui est moins normal, c'est cette espèce de désintéressement généralisé dont semble faire preuve depuis quelques années le monde universitaire pour tout ce qui touche à l'économie du Québec. Le désintéressement pour l'économie du Québec ne se manifeste pas seulement au niveau de l'enseignement mais aussi dans les travaux de recherche.

Le repli et cette tour d'ivoire dans laquelle se sont réfugiés les universitaires ne sont pas étrangers au climat politique actuel.

En effet, il est devenu très difficile, voire impossible, au Québec de discuter de problèmes économiques sans se voir immédiatement étiqueté sur le plan politique.

Prenons à titre d'exemple ce qui s'est passé il y a quelque temps au moment de la publication par LA PRESSE du document intitulé "Une politique économique québécoise". Le gros titre en première

page de LA PRESSE du 3 octobre se lisait: "Des experts blâment le gouvernement Bourassa". Je n'insiste pas sur le contenu de ce document qui à mon avis est dénué de toute partisanerie politique mais un tel titre de LA PRESSE change immédiatement la nature du débat. La réaction du gouvernement ne s'est pas fait attendre, le même jour il a choisi logiquement de se replier à la défensive et tenté de minimiser la portée du rapport.

Vous vous imaginez comment une telle situation peut être intéressante pour les économistes fonctionnaires, les auteurs du document. Un climat de confiance est un ingrédient essentiel à un rendement efficace. Peuvent-ils, par la suite, être aussi pressés, aussi motivés par leur travail? De plus, est-il possible maintenant d'étudier à leurs mérites et objectivement le diagnostic et les recommandations de ce rapport?

Réformes

Il est temps à mon avis que les économistes se regroupent et sur-

tout qu'ils reprennent en main la place qui leur appartient. Il m'apparaît nécessaire de créer des liens permanents et constants entre les économistes fonctionnaires et universitaires. Les deux groupes ont tout à gagner de ces échanges d'information et de la mise en commun pour nombre de travaux de leurs ressources.

Cette collaboration systématique a été amorcée l'an passé entre les économistes de la direction générale de la recherche et planification du ministère de l'Industrie et du Commerce et les professeurs de sciences économiques de l'UQAM, et j'ose espérer qu'elle se poursuivra et s'étendra aux autres universités.

L'éducation économique est déficiente au Québec, j'irais jusqu'à dire qu'une certaine méfiance s'est développée à l'endroit de l'économiste, il est temps pour les économistes de faire le point et de prendre les moyens pour remédier à ces lacunes. Je suis optimiste, le défi sera relevé.

SUCRE

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est d'ailleurs le "frère" qui avait fait les premières démarches, avant même que le juge Charles Cliche ait rendu sa décision sur la preuve présentée à l'enquête préliminaire des trois "grands" du sucre, dans l'est du pays.

Robin Austin avait alors été invité à Londres parce que tout le monde avait convenu que ce n'était pas chose à discuter au téléphone.

Le sucre, une question "politique"

Mais, dès ce moment-là, tout était enregistré sur bande magnétique, et ce fut également le cas par la suite, tous les détails du long entretien de Londres se retrouvant dans la transcription. Y compris la requête que fait un des avocats présents pour que l'on mette du céleri... dans sa consommation.

En cours de route, Austin devait laisser entendre que s'il revenait au Canada, non seulement il pouvait déposer contre les trois compagnies, mais qu'il pouvait également instituer des procédures civiles contre elles, pour les embuches qu'elles avaient dressées sur son chemin, lorsqu'il avait voulu mettre sur pied sa propre raffinerie.

Il devait par ailleurs souligner que la question du sucre avait une saveur politique, au Canada, et que plusieurs ministères n'étaient pas du tout intéressés à ce que le fonds des choses soit exposé au grand jour.

Quant à sa propre volte-face, il l'expliqua en disant: "Tout le monde vieillit. Et puis la guerre du Vietnam a elle-même fini par finir, n'est-ce pas...?"

— Et si nous ne nous mettons pas d'accord? de lui demander alors ses interlocuteurs londoniens, dont la compagnie avait apparemment des relations très étroites avec les raffineries locales présentes accusées.

"Eh bien, je n'aurai d'autre alternative que d'aller témoigner".

Les deux hommes lui demandèrent alors de "dormir" sur la décision qu'ils avaient à prendre, et, dès le lendemain, à 11 h., ils conseillaient d'oublier la transaction proposée.

A la suite de ces révélations pour le moins percutantes, Me Pierre Lamontagne et les autres procureurs des raffineries, ont interrogé, au cours de l'après-midi, ce témoin principal de la Couronne, sur les quantités de sucre qu'il avait pu ou non acheter, pendant qu'il occupait la présidence de la compagnie Cartier.

PEUR

SUITE DE LA PAGE A 1

dernier, offrait une récompense de \$5,000 à qui divulguerait les noms des assassins des Blancs, a viré capot, disent les anti-déségrégationnistes.

Aujourd'hui, il prône l'intégration; il demande même l'aide du gouverneur de son Etat (le Massachusetts), M. Francis Sargent. Hier, le département de la Défense des Etats-Unis dépeçait à Fort Bragg, en Caroline du Nord, près du Mass., des unités de la 82e division aéroportée. Unités stationnées en état d'alerte. Unités qui s'ajoutent à la police locale et à la garde nationale.

Hier, à Boston, tout a été calme sous une pluie diluvienne.

A la station locale de télévision de Boston, des gens, d'une voix grave, redisaient leur opposition au "busing" qui enlève les droits aux Blancs.

Hier soir toujours, à la télé encore, le maire White réaffirmait sa foi à la loi Garrity (du nom du juge qui l'a entérinée, le 21 juin dernier) et incitait tous les Bostonnais à l'approuver et à s'exécuter.

A la télé toujours, des réservistes de l'armée cantonnée à Fort Bragg, ignoraient comment ils agiraient s'ils étaient invités à participer au combat Noirs vs Blancs.

Plus tôt dans la journée, des parents noirs et blancs, avec pancartes à l'appui, faisaient les pions sur les terrains face aux écoles et clamaient pacifiquement que "busing" ou pas, il faut protéger la paix et les enfants.

Et c'est hier aussi, que deux Blancs ont été arrêtés pour avoir malmené

un Noir, un simple citoyen qui, par inadvertance, s'était aventuré au centre d'un groupe de parents blancs en révolte.

Non. Boston la ville calme, paisible et sans histoire n'est plus.

Il s'agit maintenant pour ces citoyens de démontrer si oui ou non il est vrai que leur Etat ait été le seul sénateur noir américain, soit M. Edward Brooke, républicain.

Et tandis que la pluie ne cesse de tomber, de ces garçons de table noirs et blancs, indifféremment, servent aux tables de l'hôtel que j'habite, d'autres, Blancs et Noirs, se demandent ce qu'aujourd'hui sera.

Et comment seront les chauffeurs d'autobus qui conduisent les écoliers noirs pour éviter les foudres irrationnelles des parents blancs, peu importe le chemin qu'ils empruntent.

Jusqu'ici, personne n'a encore été tué mais plusieurs écoliers et professeurs ont été blessés.

Les Blancs irlandais se sont-ils assagis en apprenant que l'armée était prête à intervenir?

Les Noirs poursuivront-ils leur politique de non riposte?

C'est à voir. Aujourd'hui. Parce qu'il leur a peut-être fallu un peu de temps pour s'organiser, la ségrégation raciale étant, jusqu'ici, réservée majoritairement aux Etats du sud des Etats-Unis.

Mais depuis la rentrée scolaire, Boston n'est plus tout à fait blanche. Et on craint le pire.

DANSEREAU

SUITE DE LA PAGE A 1

devait, devant les révélations du directeur du Conseil provincial de la construction, lui faire remarquer:

"Toé, t'è un gros câlisse. T'è un gros Christ comme j'en ai jamais vu".

Encouragé, Desjardins lui demanda alors:

"Comment qu'ta trouve, ma stratégie?"

Et Dansereau de répondre: "Y en a qui vont avoir l'air bête tantôt. T'es mieux de le protéger ton directeur général".

Par la suite, le chef syndical faisait remarquer, qu'avec les \$50 millions déposés à la poste, il pouvait peut-être "toffer" une autre semaine de grève.

"Ça faisait longtemps que je savais ça..."

"Je me doutais qu'y avait quelque chose qui s'en venait là, mais je ne pensais pas qu't'avais été si vite que ça", intercale alors Dansereau.

Cependant que Desjardins lui répond immédiatement: "Bah, ça faisait longtemps que je savais ça".

Au cours de l'après-midi, d'autres témoins interrogés par le procureur de la poursuite, Me Gérard Girouard, et contre-interrogés par ceux de la défense, Mes Michel Proulx et Pierre Morneau, devaient également rapporter quelques autres commentaires subséquents de Desjardins, devant le jury que préside le juge Claude Bisson.

C'est ainsi qu'il aurait déclaré que la FTQ n'avait besoin de personne pour poser un geste comme celui-là, et qu'elle n'avait reçu aucune aide de l'intérieur.

Il tint également à préciser que le chef de la trésorerie, M. Pouliot (qui est son beau-frère), n'était au courant de rien.

"C'est la FTQ qui est en lock-out, devait-il ajouter, et on prend les moyens qu'on veut".

En fin d'après-midi, le tribunal devait ajourner l'instruction à lundi prochain, une longue discussion sur l'admissibilité d'une certaine preuve devant se poursuivre aujourd'hui et demain, mais en l'absence des jurés.

CLICHE

SUITE DE LA PAGE A 1

c'est-à-dire qu'on les a forcés à engager un autre délégué de chantier pour couvrir le "shift" de nuit, au lieu que Dupuis fasse les deux "shifts" à des heures supplémentaires."

M. Meloche a noté qu'il espérait bien avoir l'occasion de faire connaître son point de vue à la Commission Cliche sur ce point et sur plusieurs autres, mais qu'il craignait qu'on ne lui permette pas de le faire.

BANLIEUE

SUITE DE LA PAGE A 1

lution, créeraient leur propre force policière locale en vue de faire respecter les règlements municipaux.

D'autres villes, comme LaSalle, ont décidé de se prévaloir de dispositions légales pour se retirer de la CUM.

D'un bout à l'autre du territoire métropolitain, même dans les villes dites "modérées", une vague de mécontentement déferle, principalement du côté du West Island.

La présentation des derniers états budgétaires de la CUM a littéralement attisé un feu qui couvait depuis longtemps. La hausse des dépenses au budget de \$225 millions et la menace d'une augmentation des taxes de l'ordre de 65 p. 100 ont soulevé l'indignation des contribuables. Hier soir, à peine remis de l'annonce du "trou" de \$90 millions au budget de la CUM, les maires de banlieue ont systématiquement refusé d'adopter un budget

supplémentaire de \$13 millions pour la police, ce qui signifie une hausse immédiate des taxes de 12 cents par \$100 d'évaluation.

Des maires ont signalé que le budget de la CUM pour 1975 et le déficit de la police représenteront, pour certaines propriétés "modestes", des additions de \$100 à \$150 au compte de taxe...

La banlieue a présenté un texte "global" aux autorités, sous l'instigation de la Conférence des Maires, où il est dit notamment que, "jusqu'à ce

qu'une solution durable et équitable soit trouvée à cette situation intenable, le gouvernement du Québec devra assumer lui-même les coûts additionnels..."

Ce texte ajoute, en conclusion: "Pour ce qui est de la police, les problèmes ont atteint une telle envergure qu'on ne pourra les résoudre correctement par des moyens temporaires ou incomplets. Nos citoyens ne peuvent plus et ne doivent plus faire les frais de cette expérience aussi boiteuse que coûteuse".

La banlieue a présenté un texte "global" aux autorités, sous l'instigation de la Conférence des Maires, où il est dit notamment que, "jusqu'à ce



Au secours! On assassine le mieux-vivre.



Réalisez votre mieux-vivre par l'épargne planifiée

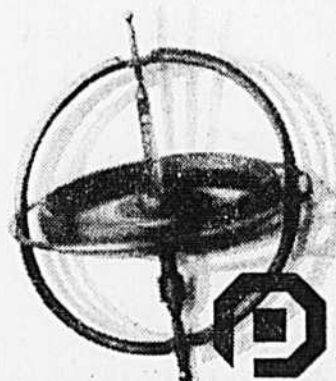
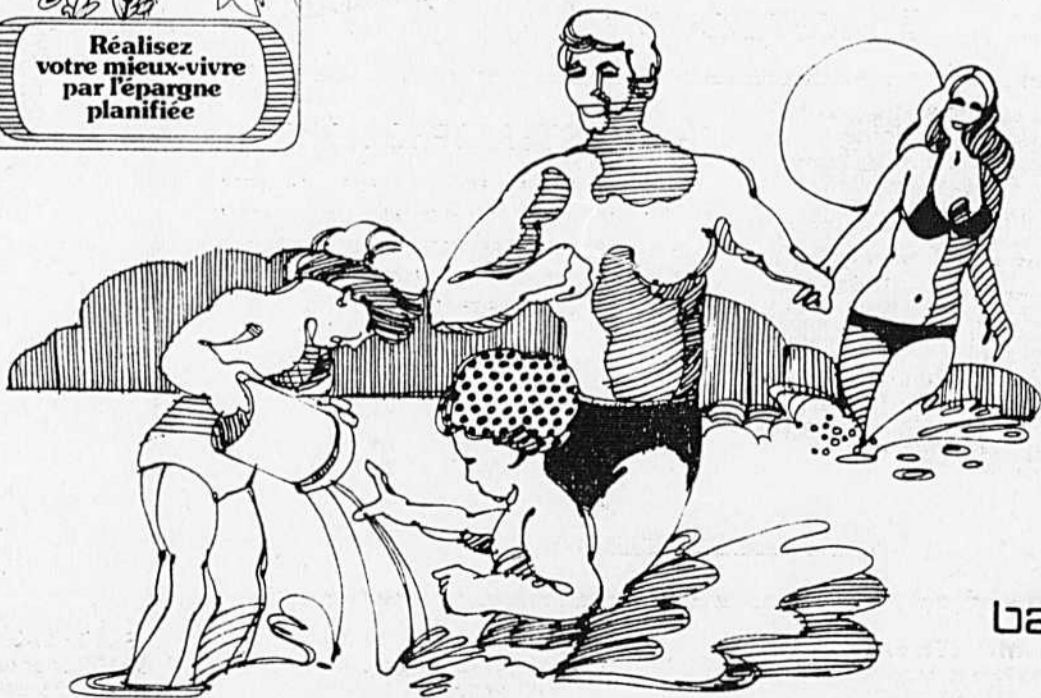
Facteur important du mieux-vivre, l'équilibre de l'environnement est l'affaire de tout le monde. C'est pour contribuer à sa réalisation que la Banque Provinciale a établi dans chacune de ses succursales un centre de documentation sur le mieux-vivre. Vous y trouverez des

publications gratuites sur différents aspects du mieux-vivre... sur l'équilibre écologique, le plein air, le conditionnement physique, etc. Venez consulter notre centre mieux-vivre et profitez-en pour examiner les excellents programmes d'épargne que vous propose la

Banque Provinciale pour réaliser l'équilibre budgétaire dont dépend aussi votre mieux-vivre.

Fondés sur nos différents modes d'épargne, ces programmes s'adaptent parfaitement à votre situation et à vos aspirations. Vous constaterez vite que l'épargne planifiée vous mène droit à l'équilibre budgétaire.

Venez à la Banque Provinciale. Pour mieux vivre.



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

Les quartiers de Montréal



Les textes
de ces deux pages
sont de
Hélène SABOURIN

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les néo-Québécois
forment 40 pour cent
des habitants
du quartier.



On se côtoie, on ne se mêle pas

- 10 -

Ici, autant de frontières que de langues parlées: français, grec, portugais, espagnol, italien, anglais, chinois... On se côtoie mais on ne se mêle pas dans le grand quartier Saint-Louis.

"Depuis que j'ai ouvert mon commerce, raconte un Sud-Américain, pas un Portugais n'y a mis les pieds. Il n'y a, semble-t-il, que les Canadiens français qui fréquentent indifféremment les boutiques des étrangers."

Ce qui ne veut en rien signifier que les francophones — à peine 50 p. cent de la population — soient noyés dans la masse des Néo-Québécois qui eux forment 40 p. cent des habitants de Saint-Louis. Les Québécois français vivent aussi "dans leurs villages" qui s'étendent souvent autour du clocher et des écoles. Qu'on demande à un francophone du quartier où il demeure et, presque assurément, il répondra: "Dans Saint-Louis-de-France, Saint-Jean-Baptiste ou Saint-E-nfant-Jésus."

D'ailleurs, le territoire Saint-Louis est assez mal défini; il voit ses frontières s'étendre ou se rétrécir selon que l'on parle de quartier, de district ou de comté.

Le Saint-Louis que nous avons parcouru va approximativement de Sherbrooke à Van Horne (voies ferrées) et de l'avenue du Parc à Saint-Denis.

C'est le territoire, au dire des spécialistes de la question, qui accueille le plus grand nombre d'immigrants fraîchement débarqués dans la métropole. C'est également le secteur qui reçoit un grand nombre de "migrants québécois" (des Gaspésiens particulièrement).

Ceux-ci s'installent dans Saint-

Louis "en attendant d'avoir les moyens d'en sortir". C'est le quartier de transition par excellence. Sauf que le rêve de plusieurs ne se concrétise jamais et que souvent on demeure dans Saint-Louis de père en fils, se contentant de déménager à l'intérieur du secteur.

Vie de famille

Saint-Louis retient ses habitants et en attire de nouveaux par mille ruses dont l'une des plus apparentes est la multitude des grands logements à coût modeste. Les "grosses familles" sont nombreuses dans le quartier et parfois elles s'entassent à deux ou trois dans un même logement.

Quant à la qualité des habitations, elle est directement proportionnelle au prix du loyer: faible. Les propriétaires habitent pour la plupart l'extérieur du quartier et jouent le jeu des spéculateurs et des constructeurs en laissant se détériorer les logements, misant plutôt sur la valeur des terrains.

Choisir Saint-Louis, c'est aussi choisir d'habiter à proximité du centre-ville, là où de nombreux immigrants trouvent un premier emploi, comme plongeur ou préposé au ménage dans les restaurants et les hôtels. "Le problème du transport est de fait réglé."

Vivre dans Saint-Louis, c'est aussi "pouvoir continuer à vivre comme chez soi". Avec l'assurance de trouver les denrées alimentaires "de son pays": épices, charcuterie, fromage, fruits et légumes, poissons et viandes de toutes sortes.

Demeurer dans Saint-Louis, c'est avoir la quasi-certitude qu'un compatriote nous tirera d'embarras advenant le pire.

C'est un des paradoxes de ce grand quartier hétérogène du centre montréalais: une certaine chaleur humaine cohabite avec un réel inconfort matériel.

Regroupement des forces

Saint-Louis figure parmi les districts montréalais les plus désavantagés: on ne compte plus les assistés sociaux, les chômeurs, les mères seules, les vieillards démunis, les adolescents-problèmes... L'environnement physique est dégradé: rues et ruelles grises, sans arbres; nombreux logements sans balcons, flanqués de grands escaliers extérieurs; absence d'espaces verts aménagés (exception faite du "Carré" et de certaines artères isolées); circulation automobile dangereuse pour les enfants qui n'ont que la rue pour jouer; air vicié; présence de dizaines de petites usines (textile surtout) qui ajoutent à la grisaille du paysage

et traînent la réputation d'embaucher une main-d'oeuvre sous-payée.

Les services communautaires, parfois bien organisés, ne rejoignent qu'une partie de la population. Le ministère des Affaires sociales a depuis quelques mois dépêché dans Saint-Louis un représentant chargé de regrouper les forces communautaires dans une belle et grande famille qu'on appelle aujourd'hui CLSC (Centre local de services communautaires). Les réunions se sont multipliées mais tout indique que les parties demeurent divisées.

"On ne parle pas la même langue", explique un animateur du quartier. Et c'est vrai dans bien des sens du mot.

"Comment réunir et faire travailler ensemble des groupes ethniques qui n'en n'ont pas l'habitude et qui n'ont pas vraiment les mêmes besoins ni les mêmes problèmes."

Plusieurs, d'autre part, sont effrayés à la vue de l'ampleur du territoire que couvrira le futur CLSC Olier-du-Parc. Et par le nombre des habitants: 65.000. Dont 25.000 Grecs, 10.000 Portugais, 3.000 Italiens. Et des Asiatiques et des anglophones (juifs surtout) et des Québécois français.

Du côté grec

Il reste que dans le nord du quartier (fief de la communauté grecque) un projet pilote (Projet A), subventionné par le ministère des Affaires sociales, a été créé au printemps.

Son but: "Fournir des services sociaux et de santé, au niveau pratique et théorique; rendre plus efficace le passage entre l'isolement et l'adaptation des immigrants dans la société québécoise en faisant disparaître les barrières ethniques et culturelles de cette région "inner city"; travailler à l'établissement définitif du CLSC Olier-du-Parc."

Une cité sans âme ?

Ce n'est pas le premier essai de regroupement des "énergies" dans le vaste territoire Saint-Louis. Plusieurs tentatives en ce sens ont été faites ces dernières années. On se bat à différents niveaux. Au sud du quartier, par exemple, les résidents du "Carré Saint-Louis" ont livré une bataille parce qu'ils voyaient d'un mauvais oeil leur environnement immédiat se dégrader par la construction de tours d'habitation dans l'axe Sherbrooke/Sanguinet.

Peu de groupes populaires du grand Saint-Louis les ont appuyés dans leur campagne prétextant, entre autres, que c'était là un problème propre au "Carré" et qui ne concernait pas vraiment l'ensemble du quartier.

Par qui? Par quel biais se fera l'unité dans Saint-Louis? Est-ce seulement possible dans cette zone presque abandonnée aux spéculateurs qui finiront sans doute par tuer les "petits villages" pour établir leur cité orgueilleuse?

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une certaine
chaleur humaine.

CINÉMAS UNIS

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS FILMS

Pour \$10,000 ils vous casseront les bras.
Pour \$20,000 ils vous casseront les jambes.
La dette de Axel Freed s'élève à \$44,000.

Paramount Pictures présente une production Robert Chartoff - Irwin Winkler. Une réalisation Karle Reisz. James Caan dans "The Gambler".

Mettant en vedette Paul Sorvino, Lauren Hutton. Texte de James Toback. Production de Irwin Winkler et Robert Chartoff. Réalisation de Karle Reisz. Musique de Jerry Fielding.

The Gambler

Distribution Paramount Pictures

Claremont REPRESENTATION COMPLETE A
1.00, 3.00, 5.00
7.00, 9.00 P.M.

5038 SHEPP O. ET AV. GREY 486-7395

LA LOI DU PLUS FÉROCE ET DU PLUS COMIQUE

Paramount Pictures présente un film d'Albert S. Ruddy. **BURT REYNOLDS** dans "THE LONGEST YARD" avec **EDDIE ALBERT** et **ED LAUTER MIKE CONRAD**.

LOEW'S 594 STE-CATHERINE O. 886-5851
FAIRVIEW TRANS CAN. S. 33 697-8095

14 ANS
LOEW'S: 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00 p.m.
FAIRVIEW (CINEMA 2): 12.45, 4.55, 7.00, 9.30 p.m.

CE QU'IL ARRIVE À POINT! Bruce Lee de retour dans les aventures toutes nouvelles du grand héros de "Enter The Dragon".

Bruce Lee Return of The Dragon

DORVAL 260 AVE DORVAL 631-6586
PALACE 688 STE-CATHERINE O. 806-6991

14 ANS
PALACE: 12.55, 3.05, 5.10, 7.25, 9.35 p.m.
DORVAL (Salon Rouge): 12.45, 4.05, 7.15, 9.30 p.m.

Le film qui ose exposer des vérités dures et l'histoire d'un homme devenu roi du crime.

LUCKY LUCIANO DERNIER JOUR

CINÉ-CENTRE 1 BLEURY & STE-CATHERINE 288-7102

14 ANS
1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 p.m.

STREET GANGS HONG KONG DERNIER JOUR

CINÉ-CENTRE 2 BLEURY & STE-CATHERINE 288-7102

18 ANS
Représentation complète à 12.45, 4.05, 7.35 p.m.

RICHARD HARRIS - OMAR SHARIF "JUGGERNAUT" LA PLUS FORMIDABLE AVENTURE MARINE DE TOUS LES TEMPS

YORK 1487 STE-CATHERINE O. 537-8978

POUR TOUS
Horaires: 1.00, 3.05, 5.10, 7.10, 9.15 p.m.

Un film de DAVID LEAN **DOCTOR ZHIVAGO**

SEVILLE 2155 STE-CATHERINE O. 932-1139

POUR TOUS
12.45, 4.30, 8.15 p.m.

Julie Andrews Omar Sharif Un film de Blake Edwards **The Tamarind Seed**

VAN HORNE 6150 CÔTES-DES-NEIGES 731-6243

POUR TOUS
Horaires: 1.30, 4.05, 8.30 p.m.

Il faut exorciser... **Magdalena LA POSSEDEE DU DIABLE**

2e film "7 ORCHIDÉES TACHÉES DE SANG"

CHATEAU 2 St. Denis & Belanger 271-4400

18 ANS Adultes
représentations à 1.15, 4.30, 7.45 p.m.

Première montrealaise **DIARY OF A SINNER** **Sexy MIRELA**

EROS 288-9510 59 St. Catherine St. Laval

18 ANS Adultes
UNE DIABLE DE FILLE

Représentation complète à 10.15, 1.25, 4.40, 7.55 p.m.

Allons ENLEVE TA ROBE **LA FUREUR de HANG KONG** **LA FUREUR de VAINCRE**

MIDI-MINUIT 1187 S. BROADWAY 1187-8100
ELECTRA 1187 S. BROADWAY 1187-8100

18 ANS Adultes
14 ANS Adultes
Après 7 et 9, il faut... 18 ANS Adultes

Housewives REPORT **Mattress Tango** **EVE**

12.30 - 2.15 - 4.05 - 5.55 - 7.45 - 9.35

10.00, 4.35, 1.15, 7.55

LA COULEUR À SON MEILLEUR

RCA

LE FAIT TRÈS BIEN

TÉLÉVISEUR 20"
MODELE CTG560
Couleurs, portatif

Ce magnifique appareil aux lignes futuristes vous procurera des heures de détente. Ce modèle est entièrement transistorisé.

\$479⁰⁰

*Base gratuite avec découpeure de l'annonce

TÉLÉVISEUR 19"
MODELE CTE-460
Couleurs, portatif

De forme plus conventionnelle, voici un autre modèle qui vous donnera une clarté de l'image que seul RCA peut vous offrir.

\$419⁰⁰

Choix incomparable de cartouches 8 pistes enregistrées **\$2⁸⁹**

Disponible seulement à
6029 est. boul. Henri-Bourassa
4888 ouest, Sherbrooke

Vaste choix de cartouches 8 pistes vierges

teletronics

6029 rue Henri-Bourassa Est 323-3600
3515 rue Lacombe 731-9435
5089 De Salaberry 336-7400
4888 ouest rue Sherbrooke 488-9577

ils avaient l'amour au fond du coeur...

Michel Costum présente **Jean Duceppe** **Denise Filiatrault**

dans un film de **Richard Martin**

avec Yvon Dufour, Luce Guilbeault, Andrée Lachapelle, Yves Létourneau, Gérard Poirier, Louise Portal, Robert Maltais et Catherine Bégin

musique de Claude Léveillée
une production Richard Hellman

14 ANS

Les Beaux Dimanches

FLUR DE LYS 658 est. Ste Catherine 288-3303
JEAN-TALON 4255 Jean Talon 729-7000

CINEMA DE PARIS 686 O. Ste Catherine 661-2998
MAISONNEUVE 3001 est. Sherbrooke 626-2174

Le plus beau film de Louis MALLE...ELLE **LACOMBE LUCIEN**

un film de Louis Malle

ETUDIANTS \$1.50

FESTIVAL

PLAZA 274-6155

On danse sous la jupe **LA REVANCHE DES COOLIES**

2e film

PLAZA 274-6155

CANADIEN 523-6180

CINÉMAS FRANGE FILM

Une satire de moeurs qui choquera les âmes sensibles. Paris-Match

Le Trio Infernal

MICHEL PICCOLI ROMY SCHNIDER

12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45

CHEVALIER 1590 St-Denis, 845-3222

Pourquoi tant de cruauté? **La petite Aurore l'enfant martyre**

MAMA DOLORES

La petite Aurore 2 h 40, 6 h 20, 10 h 00
Mama Dolores 1 h 00, 4 h 35, 8 h 15

ST-DENIS 1594 St-Denis 845-3222

VALLEYFIELD - BELOIL

Caresse & Domicile avec SIMONE BLONDELL

2 films couleur

La Dévoreuse

Dominique DUMESNIL Claude SALLEZ

BIJOU 5030 Papineau 527-9131
NOUV NATIONAL 1270 Ste Catherine 521-1119
COMMODORE 5780 Gouin O. 334-8560

LA MAISON DES DAMNES

HORAIRE 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40

PIERROT 1980 St Denis 845-3222

LES FILMS MUTUELS présentent

Les deux Pieds dans la même BOTTINE

POUR TOUS

CLAUDE MICHAUD
LOUISE PORTAL • GUY PROVOST • ROGER MICHAEL
GÉRARD VERMETTE • MARCEL GIGUÈRE • RAYMOND LÉVESQUE
PAUL BÉVAL • MARC LAURENDEAU • ROGER GARCEAU
JEAN GALTIER • DENISE PROULX • RAYMOND GUILBAULT

un film de PIERRE ROSE
musique d'YVES VINCENT
UNE PRODUCTION SMR, EN ASSOCIATION AVEC LES PRODUCTIONS MUTUELLES, LES CINÉMAS UNIS ET CINEVIC

2e SEMAINE!

RIVOLI 2 ST-DENIS & BELANGER, 277-3125

PAPINEAU Papineau & Mt. Royal 521-6853
GRANADA 4353 e. SteCath. 255-2428
Verdun 3841 WELLINGTON 768-2092

GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-6200
FAIRVIEW 697-8095 PTE-CLAIRE, TRANSCANADIENNE 5.35

EGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS
CAPITOL Saint-Jean
REX Saint-Jérôme
MASKA Saint-Hyacinthe
JOLIETTE Joliette

RIVOLI (2) à 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 p.m.
PAPINEAU, sur semaine 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 p.m. Samedi, dimanche 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 p.m.
LAVAL (1), GRANADA, FAIRVIEW (1), VERDUN, sur semaine 6.00, 7.45, 9.30 p.m.
Samedi, dimanche 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 p.m.



L'AMOUR ET LA LOI

ADRIAN POPOVICI
MICHELINE PARIZEAU-POPOVICI
avocats
(collaboration spéciale)

L'abandon du domicile conjugal

La Cour d'Appel du Québec a eu l'occasion récemment d'analyser la notion d'abandon dans le contexte de la loi du divorce.

On nous pose souvent la question suivante: Est-ce que je suis dans le tort si je quitte mon mari? Vais-je perdre tous les avantages

de mon contrat de mariage?

La loi du divorce prévoit que le divorce sera accordé lorsque les époux ont vécu séparés l'un de l'autre pendant au moins cinq ans. Si la séparation de fait est de plus de 5 ans, il est indifférent que ce soit le mari ou la femme qui demande le divorce.

ce, quels que soient les torts de l'un ou de l'autre respectivement. Une séparation de 5 ans est en soi cause de divorce.

Par contre, seul l'époux qui a été abandonné peut demander le divorce après une séparation de fait de plus de 3 ans.

Le juge Lajoie, de la Cour d'Appel (1974 C.A. 27) explique de la façon suivante la notion d'abandon: "Abandonner, et quitter ne sont pas synonymes. Si l'épouse (qui demande le divorce) quitte le domicile conjugal pour des motifs valables, avec excuse légitime, elle n'abandonne pas son mari et peut alors, après 3 ans de séparation de fait, requérir le divorce."

"Il n'y a pas de différence substantielle entre le cas de l'époux qui désire quitter la vie commune et celui de l'époux qui, avec la même intention se conduit de façon à forcer son conjoint à le quitter."

Ainsi, par exemple, la femme qui quitte son mari parce que ce dernier la bat ou lui rend, par toutes sortes de moyens, la vie intolérable, n'est pas considérée comme ayant abandonné le domicile conjugal.

En d'autres termes, il faut établir si la femme qui a quitté son mari avait ou non une excuse raisonnable. Tout dépendra du contexte, des faits et des circonstances.

Il faut bien comprendre, en définitive, que cette notion d'abandon du domicile conjugal doit être comprise telle qu'elle a été interprétée par nos tribunaux. Leur interprétation est, d'ailleurs, fondée sur le simple bon sens!

Il n'en reste pas moins vrai qu'après une certaine période de séparation de fait, les conjoints — l'un ou l'autre — ont intérêt à faire constater leur état par la Cour, soit dans le cadre d'une action en divorce soit, dans tous les cas, dans le cadre d'une action en séparation de corps.

Les signataires de cette chronique se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions concernant

"l'Amour et la Loi"
Mes Micheline Parizeau-Popovici et
Adrian Popovici
a/s LA PRESSE
7, rue St-Jacques,
Montréal, Québec

La CEE veut réparer les effets nocifs de l'expansion

par Lily TASSO
envoyée spéciale de LA PRESSE

AMSTERDAM — La Communauté économique européenne se sent fautive. Après 15 ans de Marché Commun au cours desquels elle n'a cessé de se préoccuper de fournir plus de biens de consommation aux hommes, elle s'efforce maintenant de réparer les effets nocifs de cette expansion.

"Il ne s'agit plus d'augmenter le niveau de vie, mais d'améliorer la qualité de la vie", a déclaré M. André Sidet, chef du service d'information industrielle et des consommateurs à la CEE, à Bruxelles, qui s'adressait au congrès de l'A.I.J.P.E. groupant quelque 140 journalistes de la presse familiale, venus d'une vingtaine de pays dont le Canada, l'URSS, le Chili, le Ghana, le Zaïre et les pays du Marché Commun, pour discuter du rôle du journaliste face à la consommation.

A la recherche d'un nouveau type de société

Selon M. Sidet, les chefs des pays membres de la CEE sont à la recherche d'un nouveau type de société. Lors de leur réunion en 1972, ils ont déclaré explicitement que l'expansion économique n'est pas une fin et obtenu des pays membres le principe d'un effort conjoint.

"On ne sent pas encore les effets au

sein du public de leurs nouvelles politiques économiques et sociales", poursuit M. Sidet, "car il est plus facile de libérer les échanges et d'ouvrir les portes, que de réduire les inégalités".

Ainsi, les experts ne sont pas d'accord sur le degré de nocivité des divers polluants. Ils veulent trouver l'équilibre entre un degré de pollution acceptable et un niveau économique souhaitable.

"Le principe de recherche en commun pour la protection de l'environnement est acquis en vue de faire adopter des normes communes", souligne M. Sidet, en espérant que les critères définis dans la Communauté économique européenne serviront d'exemple aux pays non membres.

Programme communautaire de défense du consommateur

Pour pallier la croissance désordonnée et le gaspillage qui sévissent dans le monde, la Communauté économique européenne vient de se doter d'un comité consultatif. "Désormais toute action sera soumise à la critique et aux observations de ce comité qui se réunira trois ou quatre fois l'an et dont l'une des premières tâches consistera à soumettre un programme communautaire de défense des consommateurs", explique M. Sidet qui espère l'adoption de ce programme le mois prochain.

La CEE vise à protéger le consom-

mateur contre les dommages à sa santé et à sa sécurité; contre les atteintes à ses intérêts économiques par la publicité mensongère ou des méthodes commerciales trop agressives. Elle cherche aussi à lui faciliter la réparation des dommages et à lui assurer des prix plus justes face à certaines qualités comme, par exemple, les aliments naturels.

Etude prospective permanente

Enfin, la CEE se soucie de l'éducation du consommateur et elle cherche à l'informer sur la société de demain. Elle a entrepris pour cela une étude prospective permanente de ce que sera l'Europe dans 30 ans.

"La CEE se sent concernée par les changements de civilisation, la pénurie de matières premières comme le pétrole et les contradictions entre producteurs et consommateurs", ajoute M. Sidet.

Ce dernier fait remarquer que le pouvoir d'achat est entre les mains des femmes, les consommatrices étant plus nombreuses que les consommateurs. C'est leur responsabilité d'empêcher le gaspillage de biens comme l'air et l'eau.

"Les hommes ont contribué à faire la guerre, l'or et l'amour; aujourd'hui, ils visent au bonheur et c'est aux femmes de les aider dans cette tâche."

CONSTRUISEZ DONC CES MAGNIFIQUES

HORLOGES

ET RÉALISEZ DES ÉCONOMIES APPRÉCIABLES

Envoyez simplement \$1.50 pour les plans et les instructions pour construire au choix: a) l'horloge de grandpère b) de grandmère c) de l'école du Haut-Canada d) l'horloge à poids. Plus un catalogue très documenté de mouvements, cadrans, pièces détachées et nécessaires pour construire ces horloges et 14 autres encore. Tous les quatre plans \$3.50. Le catalogue seul \$0.25.

COLONIAL TIMES CLOCK COMPANY
Dept. LA7, 500 Weber St. No. - Waterloo, Ont. N2J 3Z6

PARAPSYCHOLOGIE

INTRODUCTION SCIENTIFIQUE

Un cours à la hauteur de la réputation de L'INAS

LE LIEU: CESEP (métro Sherbrooke)

COLLABORATION: Institut Canadien de Recherche en Parapsychologie

PROF.: Christian Gordon L.P.H. de L'U.Q.A.M.

DURÉE: 15 heures (soir)

PARTICIPATION: \$34

INSTITUT NORD-AMÉRICAIN POUR L'AVANCEMENT DU SAVOIR 288-7858

FOURRURES

Alexandor

FURS

75e VENTE ANNIVERSAIRE

3 DERNIERS JOURS...

MAGNIFIQUES MANTEAUX DE RAT MUSQUÉ

\$475

d'une valeur allant de \$595 à \$695

Un seul exemplaire de notre importante collection de manteaux de rat musqué. Chaque manteau est offert à prix réduit à l'occasion de notre vente anniversaire. Illustre ci-contre: un manteau de rat musqué naturel à col de renard bleu norvégien. Ne ratez pas cette exceptionnelle occasion aubaines-fourrure!

VISON... RAT MUSQUÉ... CASTOR

Une pléiade de fourrures fantastiques réduites de façon inégalée pour notre anniversaire. En voici seulement quelques exemples:

<p>Fourrures d'une valeur allant de \$1395 à \$1595</p> <p>Manteaux de vison pastel, couturier</p> <p>Manteaux de vison d'élevage très foncé</p> <p>Manteaux de swakara noir</p> <p>Ravissant manteau de renard rouge</p> <p>Manteau de loutre canadienne</p> <p>Manteau de vison saphir garni de renard</p> <p>Prix-anniversaire \$1275</p>	<p>Fourrures d'une valeur allant de \$995 à \$1295</p> <p>Manteaux en vison pastel, sport</p> <p>Manteaux de vison contemporain</p> <p>Manteau de castor canadien</p> <p>Manteau de phoque d'Alaska</p> <p>Manteaux en chat sauvage de premier choix</p> <p>Manteaux de vison chinois garnis de renard</p> <p>Prix-anniversaire \$875</p>
---	--

Une magnifique collection de fourrures pour hommes! Premiers arrivés, premiers servis. Voyez nos superbes manteaux de lapin

FOURRURES

Alexandor

FURS

2025, rue de la Montagne, 288-1119

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9h p.m. samedi jusqu'à 5h p.m.

Prolongez votre plan mise de côté ou de nos paiements très commodes tout en réalisant d'intéressantes économies.

papiers peints nouveaux

choisissez et emportez

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU du papier peint en magasin. Pourquoi attendre?

Novax lance une nouvelle façon d'acheter du papier peint... LE LIBRE SERVICE NOVAX...

Avec le libre service Novax, vous n'attendez pas... vous choisissez sur place parmi un grand nombre de modèles et vous obtenez votre papier peint tout de suite.

N'attendez pas, rendez-vous au centre Novax, vous y trouverez sûrement le modèle que vous cherchez. En plus du libre service, Novax vous offre, à la table Novax, des catalogues contenant des milliers de modèles qui vous permettront de faire de votre chez-vous un endroit personnalisé où il fait bon vivre.

N'attendez pas, il y a un marchand Novax près de chez-vous.

Le papier peint **novax** EN VENTE CHEZ...

- | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|---|
| <p>REGION DE MONTREAL</p> <p>BEAUCHEMINE, ED 831, Montée Ste-Julie Ste-Julie</p> <p>BELANGER, E. 2421, Latontaine Montréal</p> <p>BELANGER, P.A. 829, Principale Lachute</p> <p>BERGER, G. et L. 485, Séminaire St-Jean, Iberville</p> <p>BLAIS, R. 203, St-Jacques St-Jean</p> <p>BRUNEAU, G. 4320, Amiens Montréal Nord</p> <p>BRUNELLE, P.E. 1328, Bourgeois Chambly</p> <p>CADIEUX, Y. 42, chemin Larocq Valleyfield</p> <p>CENTRE DU BRICOLEUR 170, boul. Ste-Anne Ste-Anne-des-Plaines</p> <p>CENTRE DE LA COULEUR 170, Grand Boul. Ile Perrot</p> <p>CENTRE DE LA COULEUR 845, Cascadés St-Hyacinthe</p> <p>CENTRE COULEUR MONTREAL-NORD 5150, Charlevoix Montréal Nord</p> <p>CENTRE DECOR JARRY 4855, est. Jarry Montréal Nord</p> <p>CENTRE DECOR JULIEN 741, 8e ave. Grand Pex</p> | <p>CENTRE DECOR ST-FRANCOIS 718, Montée-du-Moulin Leval</p> <p>CENTRE DECORATION St-Félix-de-Valois</p> <p>CENTRE DECORATION, D.M. 3839, Chemin Oks St-Joseph du Lac</p> <p>CENTRE GIRDUX, P.E. 420, est. St-Joseph Farnham</p> <p>CENTRE RENOVATION CASCADES 13900, boul. Pinerlands Pierrefonds</p> <p>CHEVRIER, P.E. 170, St-Jacques Ville St-Pierre</p> <p>CODRRE, O. & FILS 32, Dupuis St-Jacques, Cie Montclair</p> <p>CROWN DIAMOND OILVYS LTD. 1307, ouest, Ste-Catherine Montréal</p> <p>CYR & NEPVEU 323, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines</p> <p>215, Brebeuf Betsfield</p> <p>84, Principale "Carrefour Leval" 865, est. Ste-Catherine, Montréal</p> <p>DECOR, C.V. 1634, est. Henri-Bourassa Montréal Nord</p> <p>DECOR LONGUEUIL 1186, Ste-Foy Longueuil</p> <p>DECOR MARC 3105, Marie-Victorin Tracy</p> <p>DECOR MEDE 740, Taschereau Greenfield Park</p> <p>DECOR STE-THERESE 300, boul. Sicard Ste-Thérèse</p> | <p>DECOR SIMARD 508, rue Albanel, local 2 Boucherville</p> <p>DECORATION, J.I. 10831, boul. Pie-IX Montréal Nord</p> <p>DELONCHAMP St-Lin-des-Laurentides</p> <p>DESROSIERS ET NADON 218, Brebeuf Beloeil</p> <p>DISTRIBUTEUR DUVERNEY 5, Montée Masson St-Vincent-de-Paul</p> <p>295, Notre-Dame Repentigny</p> <p>980, boul. Sauve St-Eustache</p> <p>DRAPERIES RIVE-SUD 6175, Taschereau Rivarsud</p> <p>DUCLOS, L.P. & FILS 300, Oxtongue Chambly</p> <p>DUPONT LEE 4925, boul. des Laurentides Aubinville</p> <p>DUPUIS & FRERES 1885, St-André, Montréal Centre d'Arts</p> <p>"Carrefour Leval" 865, est. Ste-Catherine, Montréal</p> <p>LES ENR, NOVA Rawdon, Que</p> <p>FERR BOUDREAULT 200, St-Charles Ste-Thérèse</p> <p>FERR CHARLEVOIX INC. 4650, Charlevoix Montréal Nord</p> <p>PENTURE M. NOIR 40, Du Roi Sorel</p> <p>FERR FILLON 740, Laviolette St-Jérôme</p> <p>FERR ROYER 707, Bord-du-Lac Dorval</p> | <p>FERR JOVALET FILS 206, St-Damase Drummondville</p> <p>FERR LACROIX 6120, Ste-Juste Montréal</p> <p>FERR ST-ANTOINE 630, boul. St-Antoine St-Jérôme</p> <p>FERR ST-JOVITE 981, Oumet St-Jovite</p> <p>FERR, STE PAUL 686, St-Georges St-Jérôme</p> <p>FOURNIER, J.C. 300, 1re Rue Iberville</p> <p>FRANJEAN INC. 14925, boul. Beaucœur Ste-Angele, Cie Nicolet</p> <p>GOSSELIN, C. 671, rue Denis Louiseville</p> <p>GROLEAU & JUREAU 421, Du-Moulin St-Lite, Cie Laviolette</p> <p>HEBERT, J. 1115, est. Mont-Royal Montréal</p> <p>LUMERLAND BUILDING 9055, Pascal-Gagnon St-Leonard</p> <p>270, Montclair Toronto Highway, Dorval</p> <p>MAISON DU PENTRE 145, Souva Montréal</p> <p>MAJOR & MAJOR 1540, est. Souva Montréal</p> <p>MATERIAUX FRIGON 723, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption</p> <p>MAURICE PAINT 4938, av. Verdun Verdun</p> <p>MENARD, E. 774, Notre-Dame est Montréal</p> <p>MENTANA DECOR 4449, Montane Montréal</p> | <p>MIRACLE MART 314, St-Jean, Drummondville</p> <p>2520, Desautels Place Longueuil</p> <p>176, Carter, Pointe-Claire</p> <p>LACAGE DECOR 2801, boul. Rosemont Montréal</p> <p>LACTO LEE 21, Boyer St-Hidoro, Cie Laprarie</p> <p>LATENDRESSE & FILS 11837, Notre-Dame Pointe-aux-Trembles</p> <p>LEBLANC, R. 235, Jules-Chiquette Ste-Julie</p> <p>LESIEUR, P. St-Grégoire-Le-Grand Cie Nicolet</p> <p>LETOURNEAU, C. Inc. 24, Lévis Longueuil</p> <p>LORD, A. 7341, St-Denis Montréal</p> <p>LUMERLAND BUILDING N.-D.-G. HARDWARE 9055, Pascal-Gagnon St-Leonard</p> <p>392, Montclair Toronto Highway, Dorval</p> <p>MAISON DU PENTRE 145, Souva Montréal</p> <p>MAJOR & MAJOR 1540, est. Souva Montréal</p> <p>MATERIAUX FRIGON 723, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption</p> <p>MAURICE PAINT 4938, av. Verdun Verdun</p> <p>MENARD, E. 774, Notre-Dame est Montréal</p> <p>MENTANA DECOR 4449, Montane Montréal</p> | <p>FLOMB, CHAUFF. & QUINC MODERNE 244, Chemin Richelieu Saint-Jean</p> <p>POINER, A. Limites 235, St-Laurent 610, Sainte-Croix Ville Saint-Laurent</p> <p>POINER, V. Cap-de-la-Madelaine 4325, Jean-Talon est Montréal</p> <p>POLQUIN, P.-H. 21, Radnor Cap-de-la-Madelaine</p> <p>QUINC, BEAUBIEN 3197, est. Beaubien Montréal</p> <p>QUINC, BEAUMONT 502, Wind-Louvier Blouin</p> <p>QUINC, BEAUMONT 324, De la Normandie Péri-Vieux</p> <p>342, av. du Parc Greenfield Park</p> <p>15, est. Bernard, Montréal</p> <p>392, Leteur, Ville LaSalle</p> <p>MOUSSETTE, C. LEE 1561, est. Ontario Montréal</p> <p>N.-D.-G. HARDWARE 9055, Pascal-Gagnon St-Leonard</p> <p>270, Montclair Toronto Highway, Dorval</p> <p>MAISON DU PENTRE 145, Souva Montréal</p> <p>MAJOR & MAJOR 1540, est. Souva Montréal</p> <p>MATERIAUX FRIGON 723, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption</p> <p>MAURICE PAINT 4938, av. Verdun Verdun</p> <p>MENARD, E. 774, Notre-Dame est Montréal</p> <p>MENTANA DECOR 4449, Montane Montréal</p> | <p>QUINC, ROY, P. 318, Saint-Jacques L'Assomption</p> <p>QUINC, SAM LIMITEE 235, St-Laurent 610, Sainte-Croix Ville Saint-Laurent</p> <p>QUINC, THOUIN, M. 328, Notre-Dame Repentigny</p> <p>QUINC, VALIQUETTE 1915, Des Laurentides Vimont, Lével</p> <p>QUINC, RHEAUME, J.-P. 2101, boul. Saint-Joseph Drummondville</p> <p>ROBERT, C. 5906, boul. Monk Montréal</p> <p>ROY, J.-C. 9182, boul. Saint-Michel Ville Saint-Michel</p> <p>SAINTE-ZOTIQUE LUMBER 234, est. Saint-Zotique Montréal</p> <p>SCHMIDT, L. 243, boul. Harwood Dorval</p> <p>TARIS M & M 7565, boul. Taschereau Brossard</p> <p>TESSIER, M. 389, Saint-Joseph La Tuque</p> <p>THEBAULT, J.-L. 371, ouest, Souva Saint-Eustache</p> <p>VAL ROYAL 6200, boul. Taschereau Brossard</p> <p>12250, boul. Laurentin Carterville</p> <p>4834, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux</p> <p>11401, Pie-IX Montréal Nord</p> <p>234, Des Bœs-France Tracy</p> <p>WILLIAM, J.-R. 901, Principale Saint-Amable</p> |
|---|--|---|--|---|---|---|

Pompiers: devant le non ferme de Montréal on peut s'attendre à une grève générale

par Réjean TREMBLAY

Le point de non-retour a été atteint hier soir dans le conflit opposant la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal.

En rendant publique sa position officielle dans un long communiqué, la Ville de Montréal, en plus de refuser aux pompiers tout espoir d'un règlement pour 1974, oblige le représentant du ministre du Travail, M. Yvon Dansereau, à se retirer de la table des négociations.

La Ville accuse M. Dansereau d'avoir envenimé le conflit en proposant une somme forfaitaire de \$750 pour compenser la perte du pouvoir d'achat subie en 1974 par les pompiers de Montréal, sans avoir pu enrayer les actes de sabotages et de vandalisme qu'il aurait lui-même constatés. On trouve même déplorable que M. Dansereau ait soumis un tel avis sur la perte du pouvoir d'achat.

La Ville rappelle qu'elle entend respecter de façon absolue la décision arbitrale rendue en 1973 et accordant aux pompiers une augmentation de 4,3 p. cent.

Le communiqué mentionne même que les dirigeants syndicaux abusent leurs membres en leur laissant de faux espoirs sur la possibilité de négociations portant sur l'année 1974. Cependant, la Ville soutient qu'elle est prête à solutionner le problème dans le contexte d'un renouvellement de contrat devant prendre effet le premier janvier 1975.

Ne pas céder au chantage

La Ville réaffirme son intention de ne pas céder au chantage et aux sabotages des pompiers et blâme M.

Dansereau d'avoir recommandé à la Ville de Montréal de céder devant les demandes des pompiers après que les citoyens eurent subi des pertes de plus d'un demi-million de dollars en dommages aux véhicules et aux biens leur appartenant à la suite de gestes considérés comme criminels par le commissaire enquêteur aux incendies de la CUM, M. John Macdougall.

Rejoint en fin de soirée hier, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a clairement indiqué que le travail de M. Dansereau auprès des parties au complet était terminé. Je doute fort dans les circonstances que M. Dansereau puisse continuer, a-t-il déclaré.

Il a ajouté que la recommandation de M. Dansereau, recommandation qu'il avait personnellement approuvée, tenait compte des restrictions de la Ville puisqu'elle n'indiquait nullement qu'il fallait payer cette somme de

\$750 en 1974. "Le rapport mentionnait tout simplement que des études scientifiques établissaient à \$750 la perte de pouvoir d'achat subie en 1974. Elle ne disait pas à la Ville de payer cette somme tout de suite."

On peut rediscuter

Le ministre a également souligné que si la Ville de Montréal considérait comme exécutoire, sans appel et finale, une décision arbitrale comme celle qui lie les pompiers et la Ville, lui-même n'avait pas la même conception: "Dans mon livre, une décision arbitrale a exactement la même valeur qu'une convention collective habituelle. Ça signifie que si les deux parties sont d'accord, on peut fort bien ouvrir de nouvelles discussions sur ce qui a été fixé par l'arbitre."

M. Cournoyer a de plus ajouté que l'arbitre qui avait fixé à 4,3 p. cent

l'augmentation des pompiers en 1973, avait pris une bonne décision compte tenu de la situation dans le temps: "Mais les circonstances ont changé, et si on me demande mon avis comme ministre du Travail, je dois le donner."

M. Cournoyer a conclu une longue conversation téléphonique avec le représentant de LA PRESSE en disant: "Tout ce que je souhaite maintenant, c'est que les pompiers réagissent en hommes quand ce communiqué sera rendu public."

Réaction des pompiers

Chez les pompiers, on ne voit plus maintenant qu'une seule issue: la grève générale spontanée. Le président de l'APM, M. Jean Labbé, a été assailli d'appels téléphoniques après que la position officielle de la Ville de Montréal ait été rendue publique aux

nouvelles télévisées. Il a déclaré que l'atmosphère favorisait la grève générale. "D'après les discussions que j'ai pu avoir depuis 10 h 30 ce soir, il n'apparaît de plus en plus évident que nous allons avoir toutes les difficultés au monde à empêcher nos hommes de poser des gestes illégaux ou même de déclencher une grève générale," a commenté M. Labbé.

Il a précisé qu'il tenterait encore une fois cet après-midi de convaincre le premier ministre Bourassa de plonger dans le conflit: "M. Bourassa m'a dit lui-même que Dansereau parlerait au nom de Cournoyer et en son nom personnel. La Ville sacré Dansereau dehors, qu'est-ce que M. Bourassa va faire maintenant?"

"Dansereau parti, la Ville qui refuse toute négociation sur 1974, que nous reste-t-il à faire," a conclu M. Labbé.

Ile Perrot: drôle de jeu du chef de la police!

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le substitut du procureur général pour le district de Valleyfield étudie présentement la possibilité de porter une accusation de méfait à l'endroit du directeur de la police de l'île Perrot.

À la suite d'un incident survenu au cours du dernier week-end, M. Paul Ducasse remettait, lundi soir, sa démission comme directeur du corps de police de cette municipalité, située à l'ouest de l'île de Montréal.

D'après des informations obtenues par LA PRESSE, M. Ducasse aurait tenté de faire passer sur le dos de l'un de ses agents la disparition d'un radar placé dans une voiture-patrouille.

Peu de temps après avoir terminé son quart de travail, l'agent Jean Lacombe était appelé au poste de police par le directeur Ducasse parce que le radar était disparu de l'auto dont il avait la surveillance.

À la demande du directeur

Le directeur Ducasse aurait tenu le policier responsable du vol de l'appareil. L'agent Lacombe a certifié à son supérieur qu'une fois son travail terminé, il avait verrouillé les quatre portes de son véhicule et qu'il n'avait rien à voir avec ce vol.

Plus tard dans la journée, un agent du détachement de Vaudreuil de la Sûreté du Québec était dépêché à l'île Perrot pour y instituer une enquête. À l'insu du directeur Ducasse, le policier convoquait l'agent Lacombe.

Après discussion, les deux hommes en venaient à la conclusion que l'appareil aurait pu être caché par le directeur Ducasse. Quelques minutes plus tard, le radar était trouvé sous un tas de pierres à l'arrière du poste de police.

Par la suite, un électricien devait déclarer au policier de la SQ et à son collègue qu'il avait enlevé le radar de l'auto à la demande du directeur Ducasse.

L'officier en charge du détachement de Vaudreuil de la SQ a déclaré à LA PRESSE, hier, que le rapport sur cet incident avait été remis à l'avocat du ministère public pour le district de Valleyfield, Me Claude Blanchard. Celui-ci doit décider quelles seront les procédures prises à l'endroit du directeur Ducasse.

Enquête de la Commission

En 1972, la Fédération des policiers du Québec avait demandé qu'une enquête soit instituée sur le corps de police de l'île Perrot et sur son directeur.

Par la suite, soit en 1973, la Commission de police du Québec avait tenu une enquête et dans son rapport, elle recommandait au directeur Ducasse de s'occuper davantage de ses devoirs de policier.

À quelques reprises, le directeur Ducasse aurait congédié des policiers, dont le président de la Fraternité, sans raison apparente. Plusieurs griefs avaient par la suite été portés contre lui.

Depuis sa démission, c'est le capitaine Raymond Lacombe, son assistant, qui assume la direction interimaire de la police de l'île Perrot.



Jean DRAPEAU

photo Pierre McCann, LA PRESSE

J'ai oeuvré pour le bien des Montréalais

— Drapeau

par Pierre-Paul GAGNE

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a amorcé officiellement sa campagne électorale, hier, en prédisant une amère défaite à tous ceux qui essaient de dissocier Montréal des Montréalais et en se défendant bien d'agir comme un dictateur à l'intérieur du Parti civique et à l'hôtel de ville.

Pour prononcer son premier discours de la campagne électorale, M. Drapeau avait choisi un auditoire d'hommes d'affaires d'Ahuntsic, précisément le quartier où sera vraisemblablement candidat un des plus importants conseillers démissionnaires du Parti civique, M. Paul-Emile Robert.

Au cours de son allocution, M. Drapeau n'a fait aucune allusion directe ni à M. Robert, ni à son principal adversaire à la mairie, M. Jacques Couture, candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal. Cependant, tout au long de son discours, il s'est continuellement employé à démolir les deux principaux thèmes développés, jusqu'ici par ceux-ci.

Montréal et les Montréalais

Selon M. Drapeau, il s'agit d'une "distinction de théoricien" que d'affirmer que la dernière administration municipale s'est préoccupée de Montréal et non des Montréalais.

"Tout le monde sait, même les enfants d'école, que s'il n'y avait pas de Montréal, il n'y aurait pas non plus de Montréalais", a-t-il lancé en prophétisant que les électeurs ne donneront pas de crédibilité aux propos de ceux qui se lancent dans de telles distinctions.

Tout en rappelant les principales réalisations de son administration, M. Drapeau a soutenu que celles-ci avaient été mises de l'avant pour le bien des gens qui vivent à Montréal, donc des Montréalais. Il a également rappelé que le premier article du programme du Parti civique, en 1960, portait sur le chômage, un problème qui touche directement les Montréalais et pour lequel on a essayé de trouver des solutions au niveau de la création de nouveaux emplois.

Pas de dictature

Par ailleurs, M. Drapeau s'est bien défendu d'agir comme un dictateur aussi bien à l'hôtel de ville qu'à l'intérieur du Parti civique.

A son avis, la liberté d'expression a toujours existé lors des caucus du parti et personne n'a jamais empêché qui que ce soit de dire ce qu'il pensait.

"Je sais que je possède quelques dons, s'est-il exclamé, hier, mais pensez-vous qu'il m'aurait été possible, depuis les quatorze dernières années, de diriger et d'imposer mes vues à 52 conseillers municipaux simplement en claquant les doigts pour les faire obéir?"

Toutefois, le maire de Montréal a admis qu'il ne pouvait tolérer la dissidence au moment des votes lors des séances du conseil municipal. "Ce serait la négation du parlementarisme, si on pouvait voter comme on veut à l'intérieur du même parti", a-t-il lancé, ajoutant que chacun était libre de se présenter à l'intérieur du parti qu'il veut.

"Un parti, a-t-il soutenu, c'est un groupe d'hommes qui se rassemblent parce qu'ils pensent la même chose et parce qu'ils veulent atteindre les mêmes fins par les mêmes moyens."

"Or, a poursuivi M. Drapeau, lorsque des électeurs votent pour un parti, ils ne s'attendent pas à ce que ses membres se divisent entre eux une fois rendus au pouvoir."

Selon le maire de Montréal, il est impossible de trouver la route du progrès sans unité et sans solidarité de la part des dirigeants politiques.

Dans cette perspective, il faut qu'il y ait des chefs aux partis politiques. Ceux-ci ne sont pas là pour imposer leurs idées, mais plutôt pour jouer le rôle de porte-parole des autres membres du parti qui prennent des décisions librement.

"Ce qui a fait notre force depuis quatorze ans, a conclu M. Drapeau, ce n'est pas le maire, mais l'ensemble du parti et l'unité qui a toujours été en son sein."

Schéma d'aménagement de la CUM

Des pouvoirs accrus sur le "territoire"

par Florian BERNARD

La Commission d'étude du schéma d'aménagement du territoire de la CUM a déposé un volumineux document, hier, où elle propose 72 recommandations visant à contrôler, à pla-

nifier et à coordonner tout le développement urbain de la région métropolitaine.

Le président de la Commission, M. Fernand Alie, a déclaré que la CUM tentera de faire adopter, par législation provinciale, la notion et le droit "d'utilité publique", ce qui permettrait de mettre fin à la spéculation sur certains territoires à caractère créatif, historique ou autres.

Les propriétaires de ces terrains seraient obligés, par la loi, de les offrir tout d'abord à la CUM avant de les offrir à des intérêts privés.

De plus, au moyen d'un zonage sévère, certains terrains seraient immédiatement affectés à des vocations particulières, de sorte que la CUM pourrait immédiatement, sans procéder à des homologations ou à des expropriations, sauvegarder de vastes espaces dans la région métropolitaine, dont l'arborescence Morgan, les flancs du Mont-Royal, certaines carrières, certains territoires fédéraux ou provinciaux, etc.

La commission a fait de nombreuses autres recommandations, dont la création d'une région régionale de transport en commun qui engloberait la CTCUM, la CTL de Laval, la com-

mission des transports de la Rive sud, etc.

Elle a aussi recommandé que le "droit du piéton sur l'automobile" soit accentué dans les règlements et que l'on décourage désormais la circulation des automobiles dans certains secteurs de l'île de Montréal.

Une autre recommandation vise à favoriser et à promouvoir la circulation à bicyclette dans les rues de l'île de Montréal. La commission croit qu'il faudra même prévoir des routes uniquement destinées aux cyclistes, ce moyen de locomotion étant à la fois sain et fonctionnel.

Tout remettre en cause

La Commission a aussi recommandé que la CUM obtienne de Québec un plein droit de regard et de contrôle sur les zonages municipaux, et fasse en sorte de rapatrier certains pouvoirs actuellement exercés par la Commission municipale du Québec.

D'autres recommandations touchent le transport en commun, les grands parcs régionaux de récréation, l'aménagement des rives, la récupération des espaces verts, etc.

Le document de la Commission a été remis hier soir aux membres du conseil de la CUM. Il ne sera toutefois pas étudié avant le 18 décembre prochain.

La pollution a doublé ces jours-ci à Montréal

par Huguette LAPRISE

L'huile de chauffage est à l'origine de l'augmentation du taux de pollution atmosphérique qui a doublé ces jours-ci. D'ailleurs, il dépassera la limite fixée pour éviter tout effet nocif sur la santé de l'individu au cours de l'hiver.

Mercredi, le taux de concentration moyenne était de 65 et il est aujourd'hui de 136. Le taux de concentration de pointe, soit le maximum pendant une durée d'une heure, a fait un bond de 182 à 416.

Selon M. Jean Marier, directeur du Service de l'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal, ce sont ce que l'on appelle les "contaminants d'hiver" (l'anhydride sulfureux étant surtout produit l'hiver par l'huile de chauffage) qui sont responsables de cette hausse du taux de pollution.

La limite, selon la CUM, que l'air ne peut atteindre sans qu'aucun dommage ne soit causé à la santé des individus est de 260 microgrammes par mètre cube. En hiver, dans le centre-ville, la concentration moyenne obtenue sur une durée de 24 heures peut atteindre 520 microgrammes, soit le double de la limite acceptable.

Des efforts sont faits constamment, selon M. Marier, pour que tant les industries que les individus collaborent à la diminution de la pollution.

D'une part, les industries doivent se conformer au règlement 9 de la CUM adopté en 1970 qui exige que le soufre soit réduit dans l'huile qu'elles produisent. Toujours selon M. Marier, son service a obtenu une réduction de 40 pour cent d'anhydride sulfureux dans certains secteurs. D'autre part, la CUM incite les citoyens à utiliser d'autres combustibles que l'huile pour chauffer leurs édifices et leurs maisons, soit le gaz ou soit l'électricité, surtout l'électricité.

Le Service d'assainissement de l'air de la CUM tient à préciser que l'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration moyenne annuelle ne dépassant pas 60 microgrammes par mètre cube.

Atmosphère de mystère

"Je veux tirer cette histoire au clair, affirme Me Laniel, pour que cesse de planer cette atmosphère de

mystère. J'ai appris qu'un gros pourcentage de gens avaient refusé de subir une extraction dentaire sous anesthésie générale à la suite du décès du jeune Bertrand. Cette situation risque de devenir plus alarmante que les décès eux-mêmes, compte tenu du fait qu'il se pratique sans problème de 40,000 à 60,000 anesthésies générales chaque année dans les bureaux de dentistes.

Me Laniel fait remarquer que l'enquête relativement au décès de Mme Reid est complétée, bien qu'il n'y ait eu aucun verdict rendu jusqu'ici. Quant au cas du jeune Bertrand, il ne lui reste qu'à obtenir copie du dernier rapport d'autopsie.

Le coroner a également précisé qu'il rencontrera un expert cette semaine pour étudier le décès de M. Bonin qui fera incessamment l'objet d'une autopsie.

"J'ai l'intention de finaliser les trois enquêtes en même temps, conclut le coroner, afin de dissiper l'inquiétude qui règne actuellement chez les patients. Je verrai d'ici là, s'il y a lieu de faire ou non une enquête publique. Dans l'un ou l'autre cas, je convoquerai les journalistes pour informer la population des résultats de mon enquête.

Le coroner Laniel ne peut dire pour l'instant si le gaz anesthésiant employé fut le même dans les trois cas soumis à son attention.

Anesthésie Le rapport du coroner sera bientôt publié

On sait que M. André Bonin, un camionneur de 21 ans domicilié à Montréal-Nord, est décédé mardi à la suite d'une anesthésie chez le Dr Pierre Gladu où il s'était rendu pour l'extraction d'une dent. L'an dernier, Mme Huguette Reid, 43 ans, de Saint-Joseph-du-Lac, avait succombé six jours après l'extraction de toutes les dents de la mâchoire supérieure à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville. Plus récemment, le 23 septembre dernier, un bambin de Verdun, Benoit Bertrand, âgé de 10 ans, mourut quelques jours après s'être fait extraire quelques dents par un dentiste de Côte-Saint-Paul.

Atmosphère de mystère

"Je veux tirer cette histoire au clair, affirme Me Laniel, pour que cesse de planer cette atmosphère de

mystère. J'ai appris qu'un gros pourcentage de gens avaient refusé de subir une extraction dentaire sous anesthésie générale à la suite du décès du jeune Bertrand. Cette situation risque de devenir plus alarmante que les décès eux-mêmes, compte tenu du fait qu'il se pratique sans problème de 40,000 à 60,000 anesthésies générales chaque année dans les bureaux de dentistes.

Me Laniel fait remarquer que l'enquête relativement au décès de Mme Reid est complétée, bien qu'il n'y ait eu aucun verdict rendu jusqu'ici. Quant au cas du jeune Bertrand, il ne lui reste qu'à obtenir copie du dernier rapport d'autopsie.

MONTREAL

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, current prices, and changes.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table of market indices for Montreal, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

TORONTO

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, current prices, and changes.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table of market indices for Toronto, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table of market indices for Montreal, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table of market indices for Toronto, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table of market indices for Montreal, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table of market indices for Toronto, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table of market indices for Montreal, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table of market indices for Toronto, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table of market indices for Montreal, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table of market indices for Toronto, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

NEW YORK

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for New York, including columns for company names, current prices, and changes.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

NEW YORK

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for New York, including columns for company names, current prices, and changes.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table of market indices for New York, including indices for Industriels, S. pub., Banques, Comp., and Pap.

Advertisement for CHARGE-X, featuring the text 'plus facile de payer vos petites annonces en utilisant la carte CHARGE-X' and an image of a credit card.

Les USA consomment moins de pétrole - WASHINGTON. (AFP) - La consommation et les importations américaines de produits pétroliers continuent d'être inférieures à celles de l'année dernière.

Selon les statistiques de l'administration fédérale de l'Energie, la consommation pendant le mois de septembre atteignait 16.1 millions de barils par jour, soit 6.6 pour cent de moins que l'année précédente.

Le Canada peut se passer du gaz de l'Arctique - Le Canada peut se passer du gaz de l'Arctique jusqu'à la fin des années 1980, selon un économiste de l'Université de Colombie-Britannique.

Table titled 'la Bourse en bref' showing market performance for Montreal, Toronto, and New York, including volume, price changes, and indices.

Comment s'y... retrouver - Le lecteur trouvera dans la première colonne de ces cotes boursières le nom des compagnies publiques transigées sur le parquet boursier.

Les USA consomment moins de pétrole - WASHINGTON. (AFP) - La consommation et les importations américaines de produits pétroliers continuent d'être inférieures à celles de l'année dernière.

Selon les statistiques de l'administration fédérale de l'Energie, la consommation pendant le mois de septembre atteignait 16.1 millions de barils par jour, soit 6.6 pour cent de moins que l'année précédente.

Le Canada peut se passer du gaz de l'Arctique - Le Canada peut se passer du gaz de l'Arctique jusqu'à la fin des années 1980, selon un économiste de l'Université de Colombie-Britannique.

PERFORMANCES - Récession américaine jusqu'à l'an prochain - Le gouvernement américain continue d'être pratiquement nul et les experts de l'administration ne s'attendent pas à la fin de la récession avant le début de l'année prochaine.

Recyclage officiel des pétro-dollars - Le recyclage officiel des pétro-dollars sera accéléré en 1975 et constituera une contribution essentielle au processus d'élimination des déficits de la balance des paiements des principaux pays consommateurs de pétrole.

Le directeur général du FMI s'est refusé à préciser si une telle politique des revenus pourrait s'avérer efficace au Japon, se contentant de déclarer que chaque pays se devait de trouver la solution adéquate.

LE MONDE

Une première aux USA: Ford comparait devant le Congrès

Le président Gerald Ford a comparu ce matin devant une sous-commission judiciaire de la Chambre des représentants pour expliquer sa décision de pardonner à l'ancien président Nixon toutes les offenses qu'il a pu commettre pendant qu'il était au pouvoir.

Cette déposition, qui était retransmise à la télévision, constituait peut-être une grande première historique. Les historiens n'arrivent pas à établir avec certitude si deux présidents, George Washington et Abraham Lincoln, ont effectivement comparu devant ces commissions parlementaires comme on le dit parfois.

M. Nixon s'était toujours appuyé sur la théorie du privilège exécutif pour refuser non seulement de comparaître mais même pour répondre aux questions écrites de commissions parlementaires. Le président Ford a pris lui-même l'initiative de venir répondre en personne aux questions que lui avait adressées les membres de la commission d'enquête sur le pardon.

Avant d'écouter M. Ford, le représentant démocrate William Hungate, président de la sous-commission, a cité un éditorial du quotidien français "Le Monde" faisant observer qu'aucune république occidentale ne donnait à son président un droit de pardon aussi large que M. Ford a exercé au profit de son prédécesseur.

Nouveaux tirs de missiles soviétiques dans le Pacifique

MOSCOU (UPI) — L'Union soviétique a annoncé hier qu'elle allait procéder entre le 20 et le 30 octobre à une nouvelle série d'essais de tirs de missiles dans le nord-ouest du Pacifique. Le communiqué soviétique prévient les bateaux naviguant dans ces parages d'avoir à éviter la région où les essais auront lieu.

Les Soviétiques ont déjà procédé au début du mois à des tirs de missiles ayant une portée de 4,900 milles. Ces missiles étaient lancés depuis des sous-marins. Leur portée dépasse de 1,375 milles celle des missiles américains.

Par ailleurs, la commission américaine de l'énergie atomique a confirmé que des signaux sismiques avaient été enregistrés hier matin probablement en provenance d'une explosion nucléaire souterraine effectuée par l'Union soviétique à son terrain d'essai de Semipalatinsk.

Israël continuera à combattre l'OLP partout

TEL AVIV (AFP) — Après 35 ans, le monde s'approche rapidement d'un second Munich qui sera celui de la reddition face au pétrole et à l'argent arabes, a déclaré hier soir le premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, commentant devant le comité central du parti travailliste l'admission de l'OLP comme observateur à l'ONU.

Israël est tout à fait conscient de cette situation, a-t-il ajouté. Or, pour nous, il n'existe qu'un seul terrain de rencontre avec les terroristes de l'OLP, c'est le champ de bataille. Nous continuerons à combattre l'OLP partout dans le monde, suivant nos plans et nos choix, a dit le chef du gouvernement.

M. Rabin a en outre condamné l'affaire des colons sauvages, la qualification d'affront au mouvement d'implantation qui a connu de si merveilleuses réalisations. Ce n'est pas ainsi que l'on crée un village ou un kibboutz en Israël, a ajouté le premier ministre.

Kissinger: les E.-U. doivent reprendre leur leadership

NEW YORK (UPI) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, a déclaré, hier, que le moment est venu pour les Etats-Unis de se ressaisir après les graves crises extérieures et intérieures qui les ont ébranlés. Vietnam et Watergate, afin d'assumer le rôle que le monde attend d'eux dans la période de bouleversements qu'il traverse.

M. Kissinger a fait ces remarques dans un discours à l'occasion du banquet annuel de la fondation philanthropique, Alfred E. Smith, à New York.

"Nous pouvons, si nous en avons la volonté, a-t-il dit, surmonter les problèmes que nous nous préparons à affronter. Le plus grand pessimisme est de croire que notre nation est incapable de relever les défis qui se présentent à elle."

Les femmes libèrent leurs otages à Armagh Les détenus politiques se mutinent dans plusieurs prisons de l'Ulster

BELFAST. (PA, UPI, AFP, Reuter) — Alors qu'un calme précaire régnait, ce matin, dans les trois prisons nord-irlandaises qui ont été secouées par de violents événements, dont une prise d'otages, plusieurs incidents ont été signalés à Belfast.

A la prison d'Armagh, dans le sud de la province, les cent manifestantes qui avaient détenu en otage le gouverneur de l'établissement et trois gardiennes pendant plus de 14 heures, ont regagné leurs cellules dans le calme. Un communiqué officiel a indiqué que les quatre otages étaient sains et saufs.

La situation explosive dans les prisons de Maze, près de Belfast, et de Magilligan, à Londonderry, semble également avoir été désamorcée, mais reste tendue. Les mutineries qui ont éclaté dans ces établissements ont fait au total, selon des chiffres officiels, une cinquantaine de blessés parmi les détenus et les forces de sécurité.

La prison de Maze, l'une des plus célèbres en Irlande du Nord, a été la plus touchée par ces événements. Les dégâts provoqués par un gigantesque incendie seraient tels que, selon des informations non confirmées, les autorités envisageraient de transférer les 1,400 détenus catholiques et protestants dans un autre établissement.

Six cents soldats britanniques vont être envoyés en renfort en Irlande du Nord, a annoncé, aujourd'hui, à Londres, un porte-parole du ministère de la Défense.

Le nombre total des soldats britanniques stationnés en Ulster, qui était de 14,500, sera ainsi porté à 15,100.

Le porte-parole a précisé que ces troupes étaient envoyées à titre temporaire pour une opération particulière. Il y a tout lieu de croire, estime-t-on dans les milieux bien informés, que l'envoi de ces renforts est en relation avec l'opération de rétablissement de l'ordre déclenchée dans la province après les révoltes de prisonniers des deux derniers jours.

A Belfast, les incidents qui ont éclaté dans divers quartiers ont fait un mort et deux blessés, dont un serait dans un état grave. Le corps d'un homme armé a en effet été découvert par une patrouille de l'armée britannique dans une rue du quartier catholique de Lower Falls. Dans le nord de la ville, un ouvrier a été grièvement

blessé par balles au cours d'une fusillade, tandis qu'un jeune homme qui se trouvait à un arrêt d'autobus dans le quartier catholique d'Ardoyne a été atteint par deux balles aux jambes.

De nombreuses artères de la ville étaient toujours bloquées, ce matin,

par des carcasses de véhicules qui ont été volés et incendiés par des manifestants. Un porte-parole du syndicat des conducteurs d'autobus, cible préférée des manifestants, a indiqué que de nombreux conducteurs pourraient refuser de se rendre au travail.

A Londonderry, quelque 5,000 per-

sonnes sont descendues dans les rues en pleine nuit pour manifester leur soutien aux revendications des mutins d'Armagh, de Maze et de Magilligan. La manifestation a été marquée par quelques bagarres entre jeunes catholiques et protestants, mais aucune victime n'a été signalée.



félophoto PA

Violence dans les rues de Belfast

Une bombe explose près d'un soldat britannique au cours des désordres qui ont éclaté hier à Belfast et en d'autres villes de l'Irlande du Nord, en guise de sympathie pour les suspects détenus sans procès dans les prisons de la province. Ces manifestations ont coïncidé avec des émeutes dans au moins trois prisons irlandaises.

L'état de santé de Mao et de Chou préoccupe l'Occident et Moscou

LONDRES (UPI) — Les informations touchant la santé de plus en plus chancelante du président Mao Tsé-toung et du premier ministre Chou En-lai ont suscité dans les milieux occidentaux la crainte que la disparition des deux principaux leaders chinois pourrait conduire à un durcissement de la politique de Pékin envers l'Ouest.

Par contre, le Kremlin espère apparemment qu'un changement dans la direction chinoise pourrait aider à améliorer les relations entre les deux grands du communisme et mettre fin éventuellement au conflit qui dure depuis des années entre Moscou et Pékin.

Le président Mao est âgé de 81 ans, son premier ministre Chou En-lai en a 76. Les deux hommes mènent une vie très dure depuis des décennies. On ne voit plus le président Mao dans les réunions publiques et officielles depuis longtemps déjà, et le premier ministre Chou En-lai est malade. Il n'a fait

qu'une brève apparition lors des célébrations du 25ème anniversaire de la république populaire de Chine, puis est revenu à l'hôpital d'où il n'était sorti que pour cette occasion.

Les rumeurs courent depuis plusieurs années et tout récemment encore on disait que le président Mao avait eu une alerte cardiaque sérieuse. De même on dit que M. Chou En-lai, après son apparition en public le 1er octobre dernier, s'est vu ordonner un repos complet et une reprise de son activité politique paraît improbable dans un proche avenir.

La succession

Les questions de succession se sont immédiatement posées. Inutile de dire que le monde s'inquiète de savoir quelle va être la ligne politique de la Chine populaire dans le cas où les deux grands leaders chinois du moment qu'ils viendraient à disparaître de la scène politique. Dans les milieux diplomatiques se disant bien informés, on croit savoir qu'aucun "dauphin" n'a été encore désigné et que per-

sonne n'émerge parmi les personnalités politiques chinoises. Dans ces mêmes milieux, on pense que tant que le président Mao Tsé-toung sera en vie, le gouvernement chinois restera ce qu'il est actuellement et sa ligne de conduite aussi. Si Mao venait à mourir, ce serait M. Chou En-lai qui reprendrait le flambeau, tout au moins pour une période transitoire de gouvernement collégial.

A un tel gouvernement collégial, pense-t-on dans les milieux diplomatiques, participeraient des personnalités éminentes de factions politiques rivales de celle de Mao Tsé-toung, et aussi des militaires, bien que l'on ne pense pas que l'armée envisage de prendre les rênes du gouvernement. Les militaires chinois sont puissants, mais le président Mao a eu l'habileté de ne plus nommer de ministre de la Défense en titre depuis la défection de Lin Biao, et les grands chefs militaires ont été dispersés et envoyés dans des postes loin des bases importantes.

Moscou parle désarmement et... réarme

WASHINGTON (AP) — Selon une étude publiée aujourd'hui par une commission du Sénat américain, l'Union soviétique poursuit, simultanément, un renforcement massif de ses moyens militaires et une campagne intensive en faveur d'un désarmement, afin d'affaiblir les Etats-Unis.

Cette campagne a atteint son premier objectif avec la signature du premier accord SALT en 1972, déclare le rapport qui ajoute que les objectifs restants sont un affaiblissement de l'OTAN par des retraits importants de forces américaines stationnées en Europe et un accord sur la "sécurité" en Europe, qui consolidera la division de l'Allemagne et l'influence communiste en Europe orientale.

Le rapport souligne la grande importance personnelle que posséderait le maréchal Andreï Gretchko, ministre soviétique de la Défense depuis avril 1967 et membre du bureau politique du Parti communiste depuis avril 1973.


D'après le rapport, les spécialistes tiennent le maréchal Gretchko pour le moteur principal du renforcement militaire de l'URSS.

"Dans sa seule personne, a déclaré M. James Eastland, président de la commission, en présentant le rapport, on trouve tous les éléments essentiels de la politique soviétique, donnée en exemple et unifiés — le renforcement militaire, la diplomatie expansionniste... et la campagne de propagande visant à aboutir à des accords et des objectifs qui nuiraient aux moyens de défense occidentaux et saperaient l'unité occidentale tout en encourageant un sentiment de sécurité, presque somnolent, dans les pays du monde libre."

Magistrats et policiers brûlés vifs au Mexique

CUERNAVACA, Mexique (AFP) — Deux magistrats et deux policiers mexicains qui tentaient de pratiquer une saisie dans le village de Témoac, état de Morelos, près de la station balnéaire de Cuernavaca, ont été attaqués mardi par des habitants du village, enfermés dans la prison locale et brûlés vifs, annonçait hier le journal "Ultimas Noticias".

Le correspondant du journal à Témoac indique qu'avant d'enfermer l'huissier, son assistant, et deux policiers, la foule déchaînée les a mutilés en leur coupant les bras à coups de machettes. Il ajoute que depuis mardi soir plus de 3,000 villageois interdisent l'entrée de Témoac à toute personne étrangère.




LA GRANDE BOUTIQUE DES TROUVAILLES


Vraiment, en vous promenant sur les 4 étages de Clermont de la Plaza, vous multipliez les trouvailles et les économies!

C'est avec beaucoup de raffinement que Vilas a conçu cet ensemble de salle à diner...

Vous le trouverez au 3e étage

chez CLERMONT de la PLAZA





- Termes faciles
- Stationnement Clermont de la Plaza gratuit
- Livraison et entreposage gratuits

6255, rue SAINT-HUBERT Tél.: 273-7711 (sortie Beaubien)